N° 330 — Troisième année. 15 c. à Lyon. — ÉDITION DU MATIN — Au dehors 20 c. Mardi 2 Décembre 1873.

JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63. Bureaux de vente : 41, rue Centrale, 41.

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

RÉDACTION 76, rue de l'Hôtel-de-Ville, 76

ANNONCES ANGLAISES 30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT

Ville de Lyon.	Trois mois : 10 fr.	Six mois : 20 fr.	Un an : 40 fr.
Département du Rhône	— 11 fr.	— 22 fr.	— 44 fr.
Départem. limitrophes	— 12 fr.	— 23 fr.	— 46 fr.
Autres départements...	— 13 fr.	— 25 fr.	— 48 fr.

Pour l'Etranger, le port en sus.

LES ABONNEMENTS partent des 1er et 16 de chaque mois.

Gérant : C. GUICHARD

Imprimerie de H. Storck, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

Lyon, le 1er Décembre

Ce n'est pas sans quelque raison que l'on se plaint de la lenteur que met l'Assemblée dans la nomination de la commission constitutionnelle. Après quatre séances employées à ce travail, il reste encore cinq commissaires à élire et d'après les résultats presque négatifs des derniers scrutins il ne faudrait pas espérer d'en voir compléter aujourd'hui la liste si la judicieuse proposition de M. Dahirel était rejetée. M. Dahirel, on le sait, a annoncé, dans la dernière séance, qu'il demanderait l'appel nominal. C'est, pensons-nous, en présence la difficulté éprouvée jusqu'ici d'obtenir un nombre suffisant de votes, le seul moyen d'arriver à un résultat définitif. L'on aura vu rarement une Assemblée procéder avec autant de difficulté à la nomination d'une commission. L'on serait même tenté de sourire aujourd'hui à la pensée de l'acharnement que mit naguère la majorité à réclamer le scrutin de liste.

Elle n'a cessé d'être embarrassée du succès qu'elle a obtenu et elle n'en est arrivée qu'à démontrer une fois de plus son insuffisance en toute chose pratique. Que les abstentions proviennent de la négligence de certains députés, ou qu'il faille les attribuer à un parti pris de mécontentement, il n'en reste pas moins que le pays aura été quelque peu surpris qu'il ait fallu, au moins cinq jours pour choisir trente noms dans une Assemblée de plus de sept cents membres.

On pourra juger, le moment venu, des résultats d'un accouchement aussi laborieux et décider si ce grand travail n'aura pas abouti à un simple avortement. Mais tout en imposant jusque-là le silence à nos jugements touchant les commissaires élus, nous ne laisserons pas de rappeler que les membres de la commission constitutionnelle doivent être rendu de leur tâche un compte aussi sincère que sérieux avant d'accepter leur mandat. Ainsi le comprend assurément le pays, et il serait au moins étrange qu'il se rencontrât dans le sein de l'Assemblée des hommes assez peu scrupuleux pour oser se donner l'apparence de fonder des institutions que, dans leur pensée, ils se seraient promis de détruire. Nous n'entendons pas scruter le secret des intentions, ni faire de procès de tendance. Nous ne reviendrons pas sur la façon dont une partie de l'Assemblée interprète la loi de prorogation ; mais il nous paraît séant d'insister sur ce qu'exige de droiture et d'honnêteté l'acceptation d'une part quelconque dans l'élaboration des futures lois constitutionnelles. Si l'on peut passer par-dessus une insuffisance de lumières, on ne saurait, en si grave affaire, absoudre le plus léger manque de bonne foi.

La séance de ce jour aura donc encore été consacrée à la nomination ou pour parler plus exactement, à l'élection des cinq derniers commissaires. On en attendait, non sans une certaine impatience, un tout autre emploi. C'est en effet aujourd'hui que devaient se produire les interpellations sur l'état de siége.

Il nous tarde vraiment d'entendre le nouveau cabinet s'expliquer sur cette question qui, en dehors de l'intérêt particulier d'un grand nombre de départements, touche, en un point capital, l'intérêt général du pays. Jusqu'à présent, ce n'est que par des raisons plus ou moins évasives que l'on a répondu aux interrogations et aux réclamations adressées à ce sujet. Le précédent ministre de l'intérieur employait volontiers, on le sait, un système assez commode pour se dérober aux questions gênantes. Il se bornait à dire qu'il ignorait, qu'il manquait d'informations ou, mieux encore, qu'il n'avait pas à répondre. Il faut espérer que ce genre de défaites qui peuvent ne point manquer d'aristocratique élégance, mais qui ne sauraient que médiocrement satisfaire au point de vue d'une solution, ne sera point repris par le ministère du 27 novembre.

Il s'en va temps que l'on sache enfin comment on entend régir la nation et où l'on se propose de la mener. Si les antécédents du nouveau ministère ne sont pas faits pour inspirer trop de confiance dans une direction vraiment libérale, l'on peut encore espérer, malgré le nouveau projet de loi sur les maires, que des nécessités de situation l'obligeront à entrer dans cette voie. Parmi les hommes qui le composent, il en est qui ont montré, par leur conduite politique, trop d'habileté et de finesse pour qu'ils n'aient pas au plus haut degré le sentiment de l'opportunité et qu'ils soient disposés à sacrifier leur existence à une obstination d'idées, à une raideur de système dont personne d'ailleurs ne leur tiendrait compte.

On ne tardera pas à être éclairé là-dessus. Dans sa réponse à l'interpellation de demain, toute lumière, croyons-nous, devra être faite, et l'on connaîtra, pour la première fois, la réelle signification, le véritable caractère du cabinet. L'on saura si, comme M. Guizot l'a dit de Casimir Périer, on peut dire de lui qu' « il est plein de modération et « de prudence dans l'exercice du pou- « voir ; qu'il s'impose une légalité ri- « goureuse ; qu'*il n'use enfin des lois « mêmes qu'avec réserve, et ne veut « pas pousser leur force à l'ex- « trême* » ; ou bien si, se conformant à des précédents trop fâcheux, il se propose de faire de « l'arbitraire légal », ce qui n'a, malgré certain mot connu de M. Veuillot, rien de commun avec la justice.

INFORMATIONS POLITIQUES

On écrit de Versailles à l'*Opinion nationale* :

La démission du général Ducrot, rapprochée de la mise en non activité des généraux Letellier-Valazé et Saussier, est l'événement de la journée d'hier.

La lettre lue à l'Assemblée était entre les mains de M. Buffet depuis huit jours ; mais comme elle formait l'un des éléments du petit coup de théâtre qu'on préparait, il a bien fallu en retarder la lecture jusqu'au moment favorable.

Avant-hier soir, le vice-président du conseil a mandé M. Letellier-Valazé. Celui-ci s'étant rendu à cette invitation, le ministre lui a fait connaître que, dans la pensée du gouvernement, une incompatibilité absolue existait entre les fonctions de député et les devoirs de soldat. Il espérait, du reste, que le général serait de cet avis, et ne verrait aucun inconvénient à donner sa démission de député de la Seine-Inférieure.

Ceci était dit, bien entendu, pour le cas où M. Letellier-Valazé voudrait rester en activité de service. On le laissait entièrement libre de faire un choix entre l'honneur de représenter le pays et l'honneur d'exercer son commandement ; on le prévenait seulement qu'il fallait choisir. Sinon, la mise en non activité serait prononcée d'office.

Comme le général ne semblait pas très-convaincu de la nécessité de faire ce choix, M. de Broglie lui a demandé, paraît-il, ce qu'il ferait dans le cas où l'Assemblée nationale serait menacée et qu'il eût le commandement du corps chargé d'assurer sa défense ?

— Je ferais mon devoir de soldat, aurait répliqué le général.

— Sans doute ; mais vous n'en seriez pas moins forcé d'opter, dans une circonstance critique, entre votre siége à la Chambre et votre place à la tête de vos troupes.

Le général ne s'est pas laissé persuader par ce beau raisonnement.

Il est probable, mais je ne sais rien à ce sujet, qu'une démarche semblable a été faite auprès du général Saussier.

La démission du général Ducrot remet en mémoire divers cas marquants de démissions d'officiers de l'armée.

On rappelait hier dans les couloirs de l'Assemblée que le général Tartas déposa, en 1851, son mandat de député quinze jours avant le coup d'Etat.

Le 2 décembre, M. Tartas commandait les dragons postés aux Champs-Elysées.

Nous ne faisons pas de rapprochement.

—

D'après l'*Ordre*, une autre démission est annoncée ; celle de M. le vice-amiral Saisset, qui, d'ailleurs, depuis quelque temps, est poursuivi par les lettres d'électeurs républicains de la Seine, le pressant de résigner son mandat.

—

Le *Moniteur* met au jour cette nouvelle version sur la loi sur la presse que nous réserve le gouvernement :

Le conseil des ministres n'a pas encore pris de résolution définitive au sujet de la loi sur la presse, qu'il doit présenter à l'Assemblée. Le système des avertissements, qu'on a tant critiqué en 1852, a repris faveur aux yeux de beaucoup de députés, mais il est difficile au gouvernement de recommander une législation qui a subi tant d'attaques de la part des esprits même les plus modérés. On songerait, pour atténuer ce qu'un pareil système a d'arbitraire et de draconien, à créer une sorte de jury de révision des décisions prises par le pouvoir exécutif. On serait porté à confier cette haute juridiction au contentieux du conseil d'Etat.

—

On lit dans l'*Ordre* :

On parle déjà de modification du cabinet, dans lequel serait faite une place à M. Bérenger, membre du centre gauche.

Cette nomination se rattacherait à la nécessité où l'on serait, dit-on, de renforcer l'alliance du centre droit avec le centre gauche, pour récupérer un nombre des voix égal à celui qu'on perd du côté de l'extrême droite.

C'est ce qu'on appelle vulgairement déshabiller saint Pierre pour habiller saint Paul ; mais, à ce compte-là, il y a toujours un saint qui reste nu.

—

Le *Constitutionnel* se fait l'éditeur de la nouvelle suivante :

Une nouvelle d'une certaine gravité est répandue dans les couloirs. Le centre droit ayant demandé au ministre de la guerre de nommer à plusieurs commandements dans l'armée des généraux sympathiques aux chefs du centre droit, l'honorable M. du Barail n'a pas cru devoir satisfaire à toutes les demandes, se fondant sur les règlements et sur les droits antérieurs de beaucoup d'autres généraux.

Le centre droit aurait alors résolu de rendre la retraite du général inévitable.

—

La *République française* a reçu et elle publie la lettre suivante qu'une dépêche nous a signalée hier :

Monsieur,

Permettez-moi de rétablir les faits au sujet de l'article que vous avez inséré dans la *République française* de ce matin, sur l'élection de Seine-et-Oise.

Je n'ai pas eu à accepter le programme arrêté dans la réunion électorale de Versailles : d'abord, parce que je n'assistais pas à cette réunion, puis parce que ce programme ne m'a pas été communiqué. C'est demain que doit avoir lieu l'assemblée générale des délégués des cantons, et c'est dans son sein que j'aurai à m'expliquer sur les diverses questions qui pourront m'être posées. J'ai déjà eu occasion de faire connaître, dans deux lettres, ma façon de penser relativement à plusieurs d'entre elles ; mais quelle que soit la décision de l'assemblée générale, je n'accepterai, dans aucun cas, de mandat impératif.

Je vous prie, monsieur, d'avoir l'obligeance d'insérer cette lettre dans votre numéro de demain, et d'agréer l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

CALMON.

—

On lit dans le *Journal de Paris* :

Un mouvement diplomatique important va nécessairement se produire.

L'ambassade de Londres se trouve vacante par suite de l'entrée de M. le duc Decazes dans le cabinet ; d'un autre coté, M. Fournier, ministre à Rome, et M. Lanfrey, ministre à Berne, ont donné leur démission.

M. le marquis de Noailles, ministre à Washington, sera nommé ministre à Rome.

Il est probable que M. le comte d'Harcourt, ambassadeur à Vienne, sera nommé ambassadeur à Londres.

Il resterait donc à pourvoir à une ambassade, celle de Vienne, et à deux légations, celle de Berne et celle de Washington.

Il est possible que, vu l'importance des affaires de Suisse, la légation de Berne redevienne une ambassade, comme elle l'a été à plusieurs reprises.

En tout cas, M. le comte de Chaudordy serait appelé à une ambassade. Personne n'est plus propre que lui à ces hautes fonctions.

D'autre part, l'agence Havas annonce que le poste de France à Washington a été offert à M. Fournier.

—

L'*Italie* du 28 novembre publie un article dont voici la conclusion :

Quel que soit le ministre choisi par le gouvernement de Versailles, nous avons pleine confiance qu'il apportera à Rome l'expression sincère du désir de son gouvernement d'entretenir entre les deux nations ces bons rapports qui sont fondés sur l'intérêt réciproque. Les déclarations réitérées du maréchal de Mac-Mahon n'ont pas été, que nous sachions, retirées ou modifiées ; rien dans les conditions actuelles de l'esprit public en France n'indique cette hostilité systématique contre l'Italie dont on fait grand bruit ; aussi peut-on prévoir, avec certitude, que le changement de la personne du ministre de France n'implique nullement un changement dans la politique française envers l'Italie.....

Tout nous autorise donc à espérer que les petits nuages, — si réellement il en existe, — entre les deux pays, ne tarderont pas à disparaître, et que les rapports diplomatiques vont rentrer dans leurs conditions normales par le retour du ministre italien à Paris et du ministre français à Rome.

Des deux côtés des Alpes, on doit avoir un désir égal de prouver qu'il n'y a aucun motif sérieux qui puisse troubler la bonne amitié entre les deux nations qui sont liées par tant d'intérêts et qui ont mieux à faire que de se jeter dans cette politique de tracasseries mesquines qui ferait le bonheur des ultramontains.

—

On mande de Rome :

L'*Economista d'Italia* annonce la prochaine conclusion des négociations engagées avec la France en vue de faire reprendre la voie du Mont-Cenis à la correspondance postale entre l'Italie et l'Angleterre.

Le même journal annonce la conclusion d'une convention franco-italienne en faveur des vapeurs postaux des deux pays qui seront traités réciproquement comme les navires de guerre.

—

Des négociations seront entamées la semaine prochaine entre la France et la Belgique, pour régler certaines questions qui ont été laissées en suspens lors de la conclusion du traité du 23 juillet 1873, prorogeant jusqu'au 10 août 1877 le traité de commerce et de navigation, et la convention littéraire du 1er mars 1861, ainsi que la convention additionnelle du 12 mai 1863.

—

On écrit de Berlin à la *France* :

M. de Bismarck arrive le 5 ou le 6 décembre à Berlin. Son retour est hâté, dit-on, par la tournure très grave que prend la question religieuse. L'agitation est très vive à Posen ; et quoique le gouvernement soit décidé aux dernières mesures vis-à-vis de l'archevêque, il n'est pas sans inquiétude.

Le roi se rétablit, mais lentement.

Les députés catholiques élaborent un projet de loi sur la responsabilité ministérielle.

La *Gazette de la Croix* attaque M. de Bismarck avec une extrême vivacité, et tout le parti conservateur a engagé une lutte à mort contre lui.

LETTRE VERSAILLAISE

(Correspondance particulière du *Journal de Lyon*.)

30 novembre.

Symptôme bien consolant !

La scission entre la droite modérée et l'extrême droite s'accentue de plus en plus.

Deux centre droit, M. de L... et M. D..., causaient hier soir ensemble, lorsqu'on appelait les députés pour le 2e scrutin.

— Ne votez-vous pas ? disait le premier.

— Pour qui voulez-vous que je vote ? disait le second. On vient de nommer Lucien Brun et Bisaccia ; nos candidats n'ont pas passé ; on ne tient pas les engagements, on se moque de nous.

— Eh bien ! prenez les candidats de la gauche.

— Vous avez peut-être raison, je les aime autant que ceux de l'extrême droite.

Voter avec la gauche ! Cela se dit et ne se fait pas ; mais cette simple parole est un signe des temps, et ces mêmes députés auraient rougi, il y a un mois, de préférer, même en paroles, M. Grévy à M. le général du Tempte ou à M. Jean Brunet.

Tout ceci se résume dans le mot de M. de La Rochette à M. Rouher : « La plus grande faute politique que j'aie commise de ma vie, a été de voter la prorogation. »

Mais, tandis que la droite se divise, la gauche ne sait pas profiter de ces divisions ; comme d'habitude, elle se divise elle-même. Si elle l'eût voulu, elle eût fait élire la plus grande partie de ses candidats.

Mais les principes ! MM. Gambetta, Challemel, Peyrat, et même votre concitoyen Ferrouillat... ne votent pas !

Quelques cancans rétrospectifs :

A propos de la formation du ministère on a beaucoup parlé de MM. Decazes, Depeyre, Baragnon, etc. Le seul dont on n'ait pas parlé est l'homme qui sans bruit, sans éclat, a fait plus que tous les autres.

Cet homme, c'est M. Magne.

L'honorable ministre des finances, avec son air bonhomme et son sourire perpétuel, est un magicien des contes de fées.

Comme Guzman des fameuses *pilules*, il a dans sa poche un talisman, grâce auquel ses vœux aussitôt formés sont réalisés.

Ce talisman, c'est la cote de la Bourse.

Exemple :

Une combinaison ministérielle se prépare, des ministres peuvent être déplacés.

Sur ce, la Bourse *monte*, *baisse* ou *reste immobile*.

A l'instant même paraît dans tous les journaux une note avec variante, selon l'une ou l'autre des trois éventualités sus mentionnées.

Baisse : « Sur le bruit que M. Magne était à la veille de quitter le ministère, la Bourse a subi une baisse qui aurait été plus considérable encore, si ce bruit inquiétant n'eût été démenti. Nous espérons bien qu'il n'a rien de fondé, etc., etc. »

Hausse : « L'assurance où l'on est que la position de l'honorable ministre des finances n'est nullement menacée, comme on avait pu le craindre un instant, a suffi pour imprimer à nos fonds et à toutes les valeurs un mouvement de hausse bien prononcé.

Sans variation : « Dans l'état d'incertitude où l'on est sur la composition nouvelle du ministère, etc., etc. »

Tous les pouvoirs en France ont le courage militaire, mais aucun d'eux n'a le courage civil d'affronter la baisse.

M. Magne, grâce à son talisman, est donc par le fait le ministre inamovible, et dès lors tout pivote autour de lui.

MM. de La Bouillerie et Ernoul quittaient le ministère, M. Decazes y entrait, en sortait et y rentrait ; MM. Beulé et Batbie étaient contraints de partir sans qu'on se donnât la peine de leur dire pourquoi, M. Deseilligny était arbitrairement transporté des travaux publics au commerce, M. de Broglie lui-même risquait un moment de se voir supplanté par M. d'Audiffret-Pasquier.

M. Magne seul restait immobile, immuable et non contesté, que dis-je immobile ! grâce à son talisman, comme les géants de la fable, il grandissait sans cesse, il se multipliait, il s'annexait successivement un sous-secrétaire d'Etat, M. Lefébure et un ami, M. de Fourtou, né comme M. le ministre des finances sur les bords de la Dordogne.

Ainsi tandis que s'écroulaient tant de grandeurs, se formait la trinité Magne, trinité que je suis loin de décrier, car je dois convenir qu'elle est formée de trois hommes aimables, intelligents et sympathiques.

C'est M. Baragnon, par exemple, qui n'est pas digne de faire partie de cette trinité !

Lui le bon vivant, le gai boute en train, le joyeux héraut de la droite, il se prend au sérieux, il tonne, il menace... Vous connaissez l'incident Lenoël.

M. Depeyre, au contraire, depuis qu'il est ministre, devient affable et souriant ; il se fait sucre et ambroisie, il adoucit ses angles par trop aigus sur le modèle des formes arrondies de M. Deseilligny :

Seiligny qu'en faisant son miel
Pour fleur une abeille eût choisi.

Et cependant, comme des ombres errantes, regardant d'un œil sombre tous les heureux que je viens de nommer, passent MM. Ernoul et Batbie, murmurant à voix basse sur un mode lamentable :

Et in Arcadia ego !

Tandis que, soutenus par la philosophie et par leur excellent naturel, MM. Beulé et de La Bouillerie supportent leur destin d'un cœur léger, serrent la main à tout le monde, même à leurs successeurs, et semblent dire du ministère :

« Le sage gagne assez quand il peut s'en défaire. »

DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE

L'Assemblée nationale n'a pas craint d'aborder avec ardeur un grand nombre de problèmes difficiles. Si les résultats de son zèle laborieux ne répondent pas à sa bonne volonté, il faut l'attribuer, sans aucun doute, aux préoccupations politiques, qui l'agitent violemment et absorbent la plus grande part de son temps. Pour travailler plus efficacement aux réformes nécessaires, il faudrait faire moins de politique, et pour faire moins de politique, il faudrait faire de la meilleure politique.

Parmi les questions mises à l'étude, il en est une dont l'importance égale la difficulté : celle de l'assistance publique.

FEUILLETON DU *JOURNAL DE LYON* — Du 2 Décembre 1873. — 5

LA BAGUE DE CHANVRE

Aventures du chevalier de Keramour

par

M. PAUL FÉVAL

Comme je parlais ainsi, j'entrai sous la futaie pour abréger la route qui devait me conduire au Grand-Carrefour.

Je n'avais pas fait deux cents pas sous le couvert que je vis quelque chose de noir pendre à une branche comme ces sentinelles de mille qui gardent les cerises mûres contre le pillage des merles et des moineaux.

Je pensai tout de suite à ce pauvre bonhomme de Legall, le chantre de Guidel, et je m'approchai dans l'intention de couper la corde, s'il était temps encore, par hasard.

IV

Le Grand-Carrefour.

Le cuisinier Vatel s'est rendu célèbre dans l'univers entier par un suicide du même genre que celui de M. Legall. Tous les deux moururent victimes d'une humiliation professionnelle. J'espère que les présents mémoires feront passer le nom du chantre de Guidel à la postérité la plus reculée. Je lui dois bien cela, comme on pourra le voir.

L'odeur qui empestait l'air me convainquit tout de suite de l'inutilité de tout secours. Il y avait une nuée de mouches à l'entour du cadavre. Je pus voir que la main crispée du malheureux tenait encore ce fatal carré de parchemin où était inscrit le verset apocryphe inventé par le neveu Grippe-Soleil.

Je remarquai encore autre chose. On sait le préjugé populaire qui s'attache à la corde de pendu.

Il me sembla qu'on avait beaucoup dîmé déjà sur celle de l'infortuné Legall. Elle était réduite, par de nombreux emprunts, au tiers de sa grosseur et toute effiloquée.

Je payai un *requiem* au défunt sans lui dérober en échange aucun brin de sa corde, et je continuai ma route. Trois minutes après, je débouchais dans la grande avenue de Keramour et je mettais pied à terre pour recevoir dans mes bras ma petite Vivette chérie, qui pleurait comme une Madeleine.

Nous fûmes bien longtemps avant de parler. Je la sentais qui vibrait sur mon cœur dans toute l'étendue de son être.

L'air était doux qui venait des grandes roches de Kerpape et de la falaise de Loc-Mener. Ce vent du large, si cher à la poitrine des Bretons, chantait mélancoliquement dans les hautes branches des hêtres.

Ah ! de ce moment-là, toute ma vie je me souviendrai.

C'était un noble lieu. J'ai vu bien des châteaux royaux, je n'en ai pas trouvé un seul qui eût cette splendide approche.

Au Grand-Carrefour, il y avait quatre allées en croix, toutes les quatre larges comme l'avenue de Vincennes et bordées par trois rangs d'arbres gigantesques, adossés partout à la futaie.

Autour des vieux troncs qui déchaussaient leurs racines énormes, la mousse verte et fauve croissait comme une chevelure, tachée çà et là par les toitures basses, épaisses et brunes, des monstrueux champignons. Par places, les bords du chemin étaient tout bleus de pervenches, et de chaque côté des fossés, aussi bien que le long des ornières profondes, la lande renaissait, mêlant l'or des ajoncs au rose obscur de la bruyère dont l'odeur d'incendie allume la passion du chasseur.

Trois des percées allaient à la mer parce que le domaine de Keramour est un promontoire. L'allée de l'ouest tombait dans l'immensité de l'Océan, l'allée du sud apercevait l'île de Groix et ses roches basaltiques, l'allée de l'est regardait le clocher de Larmor, les remparts de Port-Louis et la rade de Lorient, bizarre et jolie comme un coin du paradis de l'Inde ; l'allée du nord, enfin, dirigée vers la terre ferme, découvrait les larges échappées, forêts, plaines et montagnes qui vont de Kervallez à Pendor.

Ces noms peuvent vous sembler barbares. Pour nos oreilles bretonnes, ils sonnent comme l'harmonie des syllabes grecques remuait le cœur des guerriers pélasges, évoquant sur la terre étrangère l'Illissus, l'Eurotas ou la bien-aimée Argos.

Nous avons nos poètes aussi qui chantent, sur la harpe des bardes, Scaër et ses lutteurs, les trente chevaliers d'Evran, les douze vierges de Treffeleur, Kerillis et ses visions blanches, Ellé, la rivière enchantée ; Isôle, sa sœur, la rivière bénie ; Quimperlé où est la fête des rouges-gorges ; Uzel, où est Notre-Dame-des-Anges ; Saint-Priol, où la brise s'embaume en passant sur le Pardon-des-Fleurs...

Ce ne sont pas ici de vains mots. Parler de tout cela c'est songer encore à ma petite chérie que j'allais quitter en abandonnant mon pays.

Savais-je alors comme je les aimais toutes les deux, ma Viviane et ma Bretagne !

Quand Vivette retrouva la parole, ce fut pour me dire :

— Gaston, je n'en veux pas Pà apa, et toi ?

— Ton père, répondis-je, est la meilleure âme...

— Bon ! bon ! Embrasse-moi. Tu vas voir du pays, cela console. Moi, j'aurai à chauffer les gilets de laine du vieux grigou de Merlin. Est-il laid ! Est-il ratatiné, râpé, sec, méchant, abominable ! Dis-moi que tu ne m'oublieras jamais.

— Oh ! jamais ! m'écriai-je,

— Combien papa t'a-t-il donné pour ton voyage ?

— Un demi-louis.

— Pauvre papa ! Tiens ! prends cela, c'est toute ma fortune.

Comme j'hésitais, elle ajouta :

— Je n'en ai plus besoin, puisque je vais être si riche ! Il y a cinq louis d'or, c'est assez pour aller jusqu'à Paris, et il y a ma croix de cou qui vaut trente-huit livres pesant, et l'alliance de maman. L'alliance, c'est pour mettre en gage, si tu as besoin ; mais je te défends de la vendre.

Je ne voulus pas de l'alliance, et je n'acceptai la croix d'or que pour la porter sur mon cœur.

Si vous saviez comme Vivette était jolie, assise sur la mousse à mes genoux !

— Tu es bien gentil, me dit-elle, de n'en pas vouloir à papa, mais si tu m'aimais beaucoup, beaucoup, tu te mettrais plus en colère, et je serais obligée de me jeter à tes genoux pour t'empêcher de tuer M. Merlin, sais-tu ?

L'idée ne m'en était pas venue, de tuer M. Merlin.

— Au fait, m'écriai-je en sautant sur mes pieds, si on l'assommait, ce vieux coquin-là, un petit peu ?

— Tu le ferais ? demanda-t-elle en fixant sur moi ses yeux brillants.

— Tout de suite, répondis-je, attends-moi seulement, je vais revenir.

Elle m'entoura de ses bras charmants, et souriant à travers ses larmes :

— Il ne l'aurait pas volé, dit-elle ; mais qui donc mettrait des fûts dans la cave de papa ? Je te remercie, mon Gaston, tout comme si tu avais fait la chose pour moi. Va, on n'est pas sur la terre pour se divertir, c'est sûr : j'ai bien réfléchi. Je serai bonne avec M. Merlin, malgré tout, et je ne lui jouerai pas de niches, pour que papa ait à boire et à manger. Embrasse-moi.

Elle mit sa tête sur mes genoux. Combien de fois ne s'était-elle pas endormie ainsi par les soirs d'été, quand nous étions enfants tous les deux !

Le soleil enfilait déjà l'allée de l'ouest, allumant dans la mer une traînée plus longue. De sa voix cassée, le clocher de Guidel envoya la cinquième heure. Viviane se releva en sursaut.

— Père m'avait dit de n'être pas longtemps, fit-elle. Il faut que je veille à lui, car il est capable de reprocher ton départ à M. Merlin, quand il aura son coup du soir, et de le battre comme plâtre. Où couches-tu, cette nuit ?

— A Auray.

— Pousse jusqu'à Sainte-Anne et dis à la bonne mère de la Vierge que je l'aimerai bien si elle te garde contre tout malheur. Tiens, voici mes boucles d'oreille. Tu les suspendras à droite en entrant dans la chapelle, auprès de mon petit bracelet d'or que j'avais porté l'an dernier, quand tu fus malade. Le reconnaîtrais-tu !

Je baisais ses belles mains sans répondre ; mon cœur se fondait à cette heure de la séparation.

Elle me mit sur mes jambes et m'entraîna vers Taupin qui attendait, broutant les jeunes pousses des ajoncs.

— Il y a de si bons chevaux dans l'écurie de M. Merlin ! soupira-t-elle, et tes fontes n'ont même pas de pistolets ! Il en a de change et de rechange, lui, et qui ne servent pas ! Comme je le déteste !

Nous entendîmes un bruit de feuilles sèches sous couvert. Mon oncle Le Bihan et son futur gendre arrivaient bras-dessus, bras-dessous. M. Merlin était armé en guerre. Il portait à la main un bâton-fourche à deux dards, bonne défense contre les chiens enragés, et un mouchoir de chollet, noué autour de sa veste, soutenait une paire de forts pistolets.

— Les voilà ! parbleure ! dit-il. Est-ce bientôt fini, ces grimaces-là ?

Mon oncle allait la tête penchée. Il grommela :

— Les plus courts adieux sont les meilleurs. Allons, garçailles, embrassez-vous et en route, toi, chevalier !

Vivette m'avait quitté pour aller aux nouveaux venus.

Sans mot dire, elle prit les deux pistolets à la ceinture de M. Merlin et les fourra dans mes fontes.

— Eh bien ! eh bien ! s'écria le grigou. Voyez-vous ce que fait l'effrontée, voisin !

— Foi de Dieu ! répliqua mon oncle, puisque vous n'avez plus les deux bêtes, voisin, lâchez le fourrage aussi.

Il me tendit en même temps la petite poire à poudre et le sac à balles qu'il venait d'ôter de la poche de son gendre.

— Et décampe cadet ! ajouta-t-il. Calotte à papa ! si on te revoit dans le pays, je te fais mener par les chiens comme un lièvre !

— Les chiens vous mèneraient plutôt que lui ! dit Vivette. Il va s'en aller, soyez tranquille, et la joie de notre maison le suivra. Vous et moi, mon père, nous avons vieilli de dix ans aujourd'hui. Monte, Gaston, ajouta-t-elle en s'adressant à moi. C'est fini pour un temps, mais qui vivra verra !

Quand je fus en selle, le grigou poussa un grand soupir de soulagement.

(*La suite à demain.*)

Plusieurs propositions ont été faites, qui tendent à assurer aux indigents de plus amples secours, dans les campagnes surtout ; mais avant la discussion de tous ces projets, une enquête parlementaire a été ouverte. L'enquête est terminée ; le rapport de la commission vient d'être publié, ainsi que les réponses des conseils généraux au questionnaire qui leur avait été adressé. Ce sont là des documents qui ne doivent pas passer inaperçus ; nous nous proposons de les examiner prochainement. Mais il est utile que nous rappelions d'abord les principes généraux de la matière.

Ce n'est pas en fait d'assistance publique que l'Angleterre nous offre un exemple à suivre et un modèle à imiter. Depuis plus de deux siècles, obéissant à une sorte de nécessité sociale, produite par une crise économique et religieuse, elle a admis le principe de la charité légale. Tout indigent a droit à l'assistance; il a une créance légale contre la société ; si les tuteurs des pauvres refusent de l'admettre dans le *workhouse*, il porte plainte devant le juge de paix, et ce magistrat peut ordonner que le plaignant soit reçu dans une maison de travail ou qu'on lui procure de l'ouvrage à l'extérieur. Les secours sont obligatoires, mais ils sont considérés comme des avances ou des prêts ; le pauvre qui vient à une meilleure fortune est tenu de les rembourser. Il est inutile d'ajouter que le nombre des remboursements est infiniment petit.

Un tel régime encourage la paresse et le désordre, bien que les indigents soient astreints au travail et condamnés à une vie fort triste dans de vastes établissements, qui participent du cloître et de la prison. La charité légale accroît chaque année le paupérisme qu'elle prétend détruire ; elle dépense 200 millions à entretenir des pépinières d'indigents. Aussi n'est-il pas un publiciste sérieux, pas un homme d'Etat, pas un économiste depuis Malthus jusqu'à Stuart Mill, qui n'en comprenne les funestes conséquences: Si elle subsiste encore c'est que dans une certaine mesure on peut dire aussi de la nation anglaise ce que M. Raudot disait naguère à la tribune : « Il y a certaines choses « mauvaises qui sont passées dans les « habitudes et dans les idées de notre « nation française, et dont les meilleurs « esprits ont de la peine à se défaire, « — parce que c'est vieux, on s'imagine « que c'est excellent. »

Nous avons eu le bonheur en France, d'échapper au système de la charité légale. Le décret du 2 mars 1793 avait cependant fait des secours aux indigents une dette nationale. Chaque année la législature devait voter les fonds nécessaires pour y subvenir, et ces fonds étaient répartis entre les départements suivant leurs besoins présumés. L'Etat distribuait lui-même et organisait les secours de toute nature. Nous ne savons pas trop quelle exécution reçut ce décret ; ce qui est certain c'est que sa durée fut bien courte.

Les lois du 16 vendémiaire et du 7 frimaire an V instituent et réglementent les deux modes principaux suivant lesquels on secourt encore aujourd'hui les indigents : d'une part, les bureaux de bienfaisance étaient préposés au service des secours à domicile ; d'autre part, les hôpitaux et les hospices furent rétablis; constitués comme personnes civiles, ayant leur revenu propre et pouvant en disposer sous la surveillance de l'administration supérieure, ils reprirent possession des biens que le législateur de 1793 avait transmis en l'état, en lui imposant l'obligation de pourvoir à tous les besoins des pauvres.

Le premier revenu affecté aux bureaux de bienfaisance provenait de la taxe du dixième, perçue sur le prix des billets d'entrée aux spectacles, bals et autres lieux d'amusement public. Cette recette fut bientôt divisée entre les bureaux de bienfaisance et les hospices.

Cet impôt, inspiré par un sentiment élevé, puisqu'il met à contribution les plaisirs des uns au profit de la misere des autres, cet impôt, connu sous le nom de droit des pauvres, est le seul qui ait été spécialement établi pour subvenir aux dépenses de l'assistance publique.

Nous n'avons rien qui ressemble à la fameuse taxe des pauvres de nos voisins d'outre-Manche.

L'administration limite ses secours à la mesure des ressources disponibles. Deux exceptions seulement ont été admises par des législations spéciales en faveur des enfants trouvés et des aliénés indigents; l'enfant trouvé dans la rue est placé d'office dans un hospice et l'entretien des aliénés indigents dans les maisons de santé est imposé aux communes et aux départements.

Notre système d'assistance publique a surtout l'avantage de ne pas produire les tristes conséquences qu'entraine la charité légale en Angleterre. Mais c'est là un avantage un peu négatif, et nous devons assurément nous efforcer de lui donner une plus grande efficacité. Il ne faut pas oublier que le but qu'on se propose est uniquement de secourir les misères exceptionnelles. Les bureaux de bienfaisance, chargés de dresser la liste officielle des pauvres, se montrent généralement trop faciles pour l'admission des solliciteurs, et comme les ressources dont ils disposent sont très-limitées, ils sont forcés de réduire la part de chacun, à mesure que le nombre des co-partageants augmente.

Le secours devient ainsi tout à fait dérisoire; la moyenne annuelle est pour toute la France de 11 francs environ, et dans quelques départements elle tombe à 4 francs. Toutes les améliorations à introduire dans les secours à domicile doivent tendre à les concentrer et à les spécialiser.

Enfin ce qui nous parait défectueux surtout, c'est l'ingérence trop minutieuse de l'autorité supérieure dans les délibérations et les actes des commissions locales chargées de répartir les secours. Ce n'est pas à Lyon, il est vrai, que nous pouvons nous plaindre; car si, au point de vue de l'administration municipale, nous sommes des déshérités, au point de vue de l'administration hospitalière nous sommes des privilégiés. Il n'en est pas moins vrai que d'une manière générale, M. Paul Leroy-Beaulieu a parfaitement raison, quand il dit dans son ouvrage sur l'*Administration locale en France et en Angleterre :*

« En fait d'assistance publique la France n'a qu'une chose à apprendre de l'Angleterre, c'est à laisser un peu plus d'indépendance aux commissions locales, à ne pas entraver leur initiative et à réserver seulement à l'autorité supérieure les actes de grande importance. »

L'ENCYCLIQUE PONTIFICALE

L'*Univers* publie aujourd'hui le résumé de l'Encyclique pontificale annoncée depuis plusieurs mois.

Nous empruntons à ce journal l'analyse de ce document dont nous lui laissons toute la responsabilité :

Au moment de mettre sous presse, nous recevons le texte d'une Encyclique pontificale, en date, à Rome, du 21 novembre 1873. Dans cette Encyclique, le saint-père, après avoir rappelé la triste condition où se trouve le siége pontifical depuis la criminelle invasion de septembre 1870, déplore une fois de plus la persécution à laquelle les ordres religieux sont sujets et charge de nouveau des malédictions de l'Eglise les sacrilèges usurpateurs du domaine des papes.

Passant ensuite au récit de la persécution qui sévit en Suisse, Pie IX fait l'éloge de Mgr Mermillod et de Mgr Lachat, évêque de Bâle, contre lesquels sont plus spécialement dirigés les coups du gouvernement de Berne. Il appelle sur eux et sur leur vaillant clergé toutes les bénédictions du Très-Haut pendant que sont anathématisés les prêtres instrus qui sont entre les mains des pouvoirs persécuteurs comme les armes dont on se sert pour opprimer l'Eglise de Dieu.

Venant à l'Allemagne, l'Encyclique expose la série des attentats commis contre l'Eglise catholique par le gouvernement prussien. Le saint-père rappelle, à ce sujet, les lettres qu'il a dû écrire au roi Guillaume et proteste, une fois de plus, avec une grande énergie, contre l'accusation dont l'empereur chargeait les catholiques coupables, selon lui, de rébellion contre l'Etat. Le Pape, au contraire, compare l'attitude des catholiques allemands à la conduite des apôtres et des premiers martyrs, et, rappelant la nature des deux puissances, il enseigne de nouveau que, bien loin de prêcher la rébellion, l'Eglise recommande de rendre à César ce qui est à César. Mais il faut aussi que l'on rende à Dieu ce qui est à Dieu. Que les gouvernements ne s'en prennent donc qu'à eux-mêmes, s'ils provoquent la résistance à des lois qui sont une déclaration de guerre à Dieu.

Examinant à ce propos toutes les lois récemment promulguées en Allemagne contre les catholiques, le pape en porte une condamnation formelle, il anathématise la secte des vieux-catholiques, et nommément l'évêque Reinkens, avec ceux qui ont voulu l'élire, qui y ont aidé, et qui, de leurs efforts, de leurs ressources ou par faveur, ont soutenu ses partisans. Que tous ceux-là soient excommuniés, de telle sorte que, selon le précepte de l'apôtre, ils ne reçoivent même plus le bonjour des chrétiens.

Enfin, l'Encyclique s'occupe aussi de la persécution qui sévit en certaines parties de l'Amérique, et elle en prend occasion de signaler dans tous ces attentats la main de la franc-maçonnerie et des sectes tant de fois condamnées par le saint-siége. Le pape recommande aux évêques d'avoir sous les yeux et de rappeler aux fidèles ces condamnations. Il conclut en invoquant la miséricorde divine, sur laquelle il s'appuie pour espérer la fin de tous ces maux.

COMMUNICATIONS POSTALES

AVEC LES ÉTATS-UNIS

La France est le seul pays d'Europe qui n'a pas de convention postale avec les Etats-Unis.

Le commerce en souffre énormément, tant par les frais considérables qu'il supporte que par la gêne qui en résulte.

La chambre syndicale du commerce d'exportation n'a cessé, depuis deux ans, de réclamer contre cet état de choses auprès des ministres des finances et des affaires étrangères sans obtenir la réalisation de ses demandes. Elle vient de réitérer cette demande par une lettre du 24 novembre, que nous croyons devoir publier :

Monsieur le ministre,

Par lettre du 25 août dernier, M. le ministre du commerce nous annonçait que des négociations se poursuivaient entre le gouvernement français et celui des Etats-Unis, dans le but de conclure une convocation postale entre les deux pays.

Cette lettre, portée par la voie de la presse à la connaissance de notre commerce, avait fait naître des espérances qui sont aujourd'hui anéanties. Les journaux et les correspondances des Etats-Unis nous ont appris que les négociations étaient rompues, et la France est aujourd'hui le seul pays qui n'ait pas de traité postal avec les Etats-Unis.

Le transport d'une lettre entre les Etats-Unis et l'Angleterre est taxé à 0 fr. 30 c. par 15 grammes, et le transport d'une lettre entre la France et les Etats-Unis est taxé à 1 fr. 20 c. par 10 grammes; aussi nos exportateurs ont-ils presque toujours recours à la voie anglaise pour le transport de leurs dépêches, et toutes les correspondances des pays d'Europe pour les Etats-Unis prennent la même voie

Les steamers du Royal Mail (ligne Cunard) transportent à chaque voyage 90 à 100 sacs de dépêches, tandis que le *Pereire* n'avait à bord, lors de son dernier voyage, que 6 sacs de dépêches.

Il y a une gêne et un préjudice pour notre commerce et préjudice aussi pour le trésor, qui se trouve privé du transport, non seulement de nos dépêches, mais de celles des autres contrées d'Europe.

Vous devez comprendre, monsieur le ministre, combien il importe de faire cesser promptement un tel état de choses.

Nous sommes convaincus qu'il n'est pas impossible à notre gouvernement d'obtenir ce qu'ont obtenu les autres nations, en accordant ce qu'elles ont accordé.

La chambre de l'exportation vient vous prier de ne pas abandonner notre commerce dans la situation qui lui est faite, de provoquer de nouveaux efforts et de vous résigner à des concessions qui, loin d'être onéreuses pour notre trésor, deviendraient, nous en sommes persuadés, une source abondante de revenus par suite de l'accroissement qui en résulterait dans le transport des lettres.

La chambre syndicale serait heureuse d'être autorisée à faire savoir au commerce que vous avez bien voulu prendre sa demande en considération.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'assurance de ma respectueuse considération.

Le Président.

Le bombardement de Carthagène

Le *Times* publie une dépêche qui contient des détails intéressants sur le commencement du bombardement de Carthagène.

Cette dépêche, en date de Carthagène, 26 novembre, est ainsi conçue :

Le bombardement a enfin commencé ce matin à 7 heures. Quatre batteries font feu et les projectiles nous arrivent à raison de deux à la minute. L'arsenal et la caserne semblent être les objectifs principaux, mais les obus tombent dans différents quartiers de la ville. La cathédrale a déjà été atteinte et un obus est tombé dans la calle Mayor, près de l'hôtel de ville. Presque tous les forts et les remparts répondent vigoureusement au feu de l'ennemi. Le *Mendez Nunez* tire aussi, et les batteries assiégeantes lui répondent. Plusieurs obus sont tombés dans les eaux du port. L'un des projectiles est tombé tout près du *Tetuan*, et un second a presque atteint une chaloupe. La panique est extrême parmi la population non armée ; mais les troupes se conduisent bien et combattent bravement.

Les principaux chefs et meneurs de la junte vont parmi les habitants pour leur donner courage et ils en sont reçus par des acclamations générales. Le peuple semble avoir été surpris, car il présume que les consuls auraient reçu la notification du bombardement.

Les rues sont encombrées de femmes et d'enfants qui courent chercher un abri et transportent avec difficulté leurs malades.

Le consul français fait ses préparatifs de départ. Le consul anglais reste ; c'est le seul que nous aurons ici.

A dix heures le feu du dehors était encore fort nourri. Le tir, dans l'intérieur de la place ne paraît pas l'incommoder, et celui-ci n'est pas même aussi rapide que celui auquel il répond, bien que fort vif aussi.

La ville semble enveloppée d'une fumée blanche. Quelques individus ont été déjà atteints ; une femme a été tuée. A dix heures et demie, plusieurs personnes ont été blessées, et un obus a atteint l'hôpital.

Le feu du dehors continue toujours avec vigueur, mais celui de la ville a presque cessé.

A onze heures et demie, les chaloupes des escadres française, anglaise et italienne sont arrivées à quai pour recueillir les femmes et les enfants ; mais il n'est permis à aucun homme de s'embarquer.

Le feu a repris dans l'intérieur de la ville, mais il n'est pas aussi vif.

Le *Tetuan* a été atteint par un projectile, mais n'a éprouvé aucun dommage.

On n'a pas encore aperçu la flotte de Madrid.

La *Gazette de Madrid* publie les nouvelles suivantes de Carthagène, portant la date de vendredi, neuf heures du soir :

Le bombardement continue. Le feu des insurgés est moins vif que ce matin, mais il est soutenu. Les obus ont occasionné plusieurs incendies dans la ville. Le bruit court que plusieurs maisons ont été pillées. Le gouverneur du fort San-Julian a été tué par l'explosion d'une pièce de canon.

L'amiral italien a demandé une nouvelle suspension d'armes, par le motif que celle de la nuit précédente aurait été insuffisante. Le général en chef a refusé, en déclarant que ces trêves étaient préjudiciables aux opérations d'attaque et n'étaient avantageuse qu'aux insurgés. Le général a ajouté qu'il savait que les insurgés avaient profité de la suspension d'armes d'avant-hier pour se ravitailler en vivres et en munitions. Le gouvernement a approuvé la conduite du général en chef. Le bruit court que quelques chefs des insurgés sont en fuite.

CUBA

L'île la plus grande de l'immense archipel colombien, devenue célèbre par ses délicieux produits naturels et manufacturés qui se consomment dans toute l'Europe, Cuba, acquiert en ce moment un nouveau relief de célébrité.

Cette île dont on parle tant, dont le nom et les produits sont dans la bouche de millions de fumeurs, est du nombre de ces sujets qui, placés au rang des choses familières dont il est incessamment question, n'en sont pas plus connus pour cela. Son importance et sa supériorité sur toutes les autres îles méritent d'être signalées ; la richesse merveilleuse de son sol, la magnificence de ses productions, méritent une narration.

Cuba est la plus considérable des Antilles. Elle est de forme allongée et offre de l'est à l'ouest un développement de 1,150 kil. presque égal à celui de la France, du nord au sud. Sa plus grande largeur est de 170 kil. Sa superficie est de 9,000 lieux carrées. Cette île, qui appartient à l'Espagne, est avec Porto-Rico, tout ce qui reste à cette puissance de ses vastes possessions en Amérique.

La population de Cuba, qui va croissant depuis un siècle, peut être évaluée aujourd'hui à 1,100,000 habitants.

Le gouvernement de l'île est une capitainerie-générale divisée en trois départements : Oriental, chef-lieu Santiago de Cuba, où viennent de se passer les évènements à la suite de l'affaire du *Virginius* ; du Centre, chef-lieu Puerto-Prince (Port-au-Prince) ; et Occidental, chef-lieu Habana (Havane), qui est la capitale de l'île. Les autres villes importantes de la colonie sont Matanzas, la Trinidad, Espiritu-Sante.

L'importance commerciale de Cuba est des plus remarquables : elle se traduit annuellement par un chiffre d'affaires qui, sans exagération, doit être évalué à 50 millions de piastres fortes, soit environ à 300 millions de francs.

Le climat est chaud et sec, tempéré cependant par les vents et les pluies. L'île est riche en productions naturelles de toute sorte ; le cèdre, l'acajou, l'ébénier, le gaïac, le palmier, le grenadier, etc., croissent abondamment sur les mornes et dans les vallées, où sont renfermées des mines d'or, d'argent, de cuivre, de fer et d'aimant ; plusieurs de ses cours d'eau roulent du sable aurifère ; les salines abondent sur les côtes, et des sources minérales et thermales se rencontrent sur un grand nombre de points.

Veut-on une idée de la fertilité admirable du sol ? La canne à sucre, le caféier, l'indigotier, le cotonnier, le cacaotier, les arbres à épices, le bananier, le goyatier, une foule d'arbres fruitiers, les légumes de toute espèce ; enfin le tabac, cette plante par excellence qui, habilement manufacturée, est répandue par tout le globe, tous ces végétaux meublent à profusion le sol de Cuba.

Il n'y a dans l'île que peu ou point d'animaux féroces ou de reptiles venimeux.

Cette île merveilleuse a été découverte en 1492 par Christophe Colomb, dont le tombeau est dans la cathédrale de Habana, croyons-nous. Elle ne fut reconnue pour une île qu'en 1508, par Ocampo, qui en fit le tour.

En 1511, les Espagnols y fondèrent leur premier établissement, et, depuis lors, cette magnifique colonie n'a cessé de leur appartenir.

Mais, au train dont vont les choses, il est à craindre que cette perle des Antilles n'appartienne bientôt plus à la mère-patrie, car si cette fois encore tout s'arrange pour le mieux au profit de l'Espagne, on peut avec raison douter que cette situation se prolonge.

La future organisation judiciaire

EN ALLEMAGNE.

L'*Indépendance belge* reçoit de son correspondant de Dresde les premiers renseignements sur le projet d'organisation judiciaire que la chancellerie impériale vient de soumettre au conseil fédéral allemand.

Ce projet embrasse toutes les juridictions : les tribunaux de paix et de commerce (*amtsgerichte* et *handelsgerichte*), les tribunaux de première instance (*landgerichte*), les cours d'appel (*oberlandesgerichte*) et la cour de cassation.

Sauf la cour de cassation, qui sera une cour impériale, les autres tribunaux relèveront de la souveraineté des Etats particuliers et rendront la justice au nom de leurs souverains respectifs. Les ressorts de ces différentes juridictions seront agrandis et leur nombre réduit considérablement ; par contre, les tribunaux de première et seconde instance se composeront de cinq chambres. Toutes les cours suprêmes existant en Allemagne disparaîtront. Quant à la cour suprême unique, dont le siége reste encore à fixer, elle sera composée de conseillers choisis dans le corps judiciaire de tous les pays allemands.

Il paraît que pour cette organisation un accord préalable s'est déjà établi au sein du conseil fédéral, par rapport à la juridiction civile ; mais il n'en est pas de même pour la juridiction criminelle. Ici la pierre d'achoppement est l'institution des tribunaux échevinaux en remplacement du jury, réforme à laquelle les Etats du Midi, et même les provinces prussiennes qui ont conservé jusqu'à présent le régime des codes français, ne consentiront qu'avec la plus vive répugnance. La ténacité énergique avec laquelle ces pays ont toujours résisté à toutes les tentatives de les faire passer sous le régime des codes allemands, prouve suffisamment que l'institution du jury en matière criminelle, et dans les procès de presse surtout, est une institution populaire, perfectible sans doute, mais à condition que son essence soit respectée.

Le sentiment public, en présence d'une institution, très-ancienne, il est vrai, mais qui paraît être aujourd'hui, soit une innovation étrange, soit un retour vers le passé, se croirait dépouillé des garanties que lui assure le jury. Sur cette question, les opinions sont très-divisées en Allemagne, et si la chancellerie impériale persiste à maintenir intégralement son projet d'organisation, la lutte sera très chaude, et l'issue n'en est rien moins que certaine.

Jusqu'à cette heure on n'a encore aucun renseignement sur la position réservée aux juges, ni sur le mode de leur nomination et sur les garanties que leur caractère plus ou moins inamovible peut présenter pour l'indépendance et l'impartialité de la justice.

L'organisation judiciaire se rattache à l'uniformité des codes. L'Allemagne possède déjà son code de commerce et son code de droit pénal ; elle attend ceux de la procédure en matière civile et en matière criminelle ; reste l'œuvre la plus importante, la plus ardue : le code civil. Aussi longtemps que tous les peuples allemands ne jouiront pas d'une législation civile uniforme, appropriée aux idées et aux besoins de leur situation présente, et conçue dans un sens libéral, l'unification, malgré toute la concordance des formes extérieures, restera un vain mot. Cette réforme que l'Allemagne appelle de tous ses vœux, est déjà décidée en principe, et nous savons que les chambres de Bavière et de Saxe ont invité leur gouvernement à l'appuyer et même à la provoquer au sein du conseil fédéral.

L'œuvre de la centralisation politique de l'Allemagne est presque accomplie. La direction des affaires politiques, des affaires militaires, appartient déjà au pouvoir impérial, assisté du parlement allemand. Lorsque l'unification du droit s'accomplira à son tour, les prérogatives souveraines des Etats, et surtout des petits Etats, seront bien amoindries, et l'Allemagne sera un grand Etat fédératif, si l'on veut, mais fortement centralisé.

ÉCHOS DE PARTOUT

On assure que la déposition de M. Jules Favre devant le conseil de guerre de Trianon vient d'être l'objet d'une réponse de la part d'un haut personnage prussien.

***

On lit dans la *Gazette des Tribunaux :*

« A la suite du duel qui a eu lieu à Fontainebleau entre M. le prince Ghika et M. le prince Soutzo, et dans lequel on sait que M. Ghika a été tué, des mandats d'arrêt ont été lancés contre M. Soutzo et les témoins du duel.

« M. Soutzo a adressé à M. le procureur de la République une lettre dans laquelle il lui annonce qu'il se présentera devant la justice. Les témoins du duel ont fait la même déclaration. »

***

S'il faut en croire le *Figaro*, M. Thiers aurait, sans s'en douter, récupéré plus d'objets d'art que lui en avaient dérobé les pillards de la Commune.

Voici comment le fait se serait produit :

Après la révolution de 1848, on vendit aux enchères l'argenterie et la vaisselle de Louis-Philippe. Ces diverses pièces, marquées L.-P., étaient fort recherchées.

Naturellement le commerce, voyant avec quel entrain elles se vendaient, en fit faire d'autres quand il n'y en eut plus, et à l'heure qu'il est nombre de familles conservent avec religion de ces assiettes royales fabriquées en 1855 ou 1856.

La même chose s'est produite après le pillage de l'hôtel de M. Thiers. Pour écouler leurs *rossignols* les brocanteurs disaient à leurs clients :

— Chut ! Ça vient de chez M. Thiers..... Voyez plutôt la marque spéciale que portait chaque pièce de sa collection.

Un beau jour, M. Thiers, ignorant ce détail, pria la police de faire une perquisition sévère chez tous les marchands de bric-à-brac de Paris, et de confisquer les objets qui portaient cette marque, comme lui ayant été volés.

Ainsi fut fait.

Tout ce qui était marqué de la façon désignée, que cela vînt ou non du pillage, fut saisi et rendu au président de la République.

Les brocanteurs n'avaient garde de réclamer, on comprend cela.

M. Thiers a dû se dire certainement à plusieurs reprises :

— Bizarre effet des commotions politiques... C'est étonnant comme ma collection a pris du volume !

Qu'il fasse exactement son compte, catalogue en main, et il verra.

Bien entendu, sous toutes réserves.

***

L'*Illustration* consacre au service des pigeons voyageurs de la presse un dessin très intéressant et un article dont nous extrayons ce qui suit :

« Si la capitale politique de la France parlementaire était Tours et surtout Bordeaux, jamais la *Liberté* n'aurait imaginé d'employer des pigeons au service de la dernière heure. Mais Versailles est si rapproché de Paris, que l'électricité, à cause des formalités qu'exige son emploi, ne peut lutter contre l'aile du pigeon, qui est, lui, toujours prêt à partir dès qu'on ouvre la porte de son panier.

« L'intelligente initiative prise par la *Liberté* ne pouvait tarder à être imitée. Quelques jours à peine s'étaient écoulés depuis l'ouverture de la session d'hiver qu'une industre nouvelle était créée.

« Un colombophile imaginait de mettre au service des divers journaux politiques de Paris des pigeons parfaitement dressés. Il faisait de son colombier le centre des nouvelles les plus fraîches du procès du maréchal Bazaine et de l'Assemblée nationale. Le *Temps*, la *Presse*, l'*Opinion nationale*, la *Patrie*, etc., et même l'agence Havas, sont devenus l'un après l'autre tributaires de ce service de dépêches. Le directeur de la poste aérienne loue ses oiseaux à peu près aussi cher que l'on eût fait payer un cheval du temps du grand roi pour revenir de l'Œil-de-Bœuf à Paris. Il est vrai que les pigeons n'ont pas besoin de postillons qui les ramènent à l'écurie.

« Le commerce va si bien qu'on lâche quelquefois trente ou quarante pigeons dans la même journée, surtout si le temps est clair et si les événements politiques sont assez palpitants.

« Les lancers ont lieu au fur et à mesure des demandes qui affluent principalement de deux heures et demie à trois heures, moment du coup de feu et de la clôture définitive des bureaux. Car il n'y a pigeon qui tienne, il faut que le journal paraisse, s'il ne veut pas qu'un rival plus diligent le prévienne et tire profit de ses retards.

« L'opérateur qui lance les pigeons se place sur la porte d'un petit cabaret borgne placé en face de la cour du Maroc. Les *reporters* n'ont qu'un saut à faire pour franchir la rue et y remettre les nouvelles écrites au vol, apportées au galop.

« C'est un homme de haute taille à longue barbe et à larges épaules ; nous l'avons représenté au moment où il jette en l'air l'un après l'autre un couple d'oiseaux. Pour éviter les pertes de temps, il en tient un dans chaque main.

« Les pigeons, profitant de l'élan qu'ils ont reçu, filent rapidement dans la direction de Paris.

« Une foule très-mélangée, et à laquelle quelques représentants ne dédaignent point de se mêler, assiste à ce spectacle, qui n'est pas un des moins attrayants que Versailles offre en ce moment. »

« Comme l'oiseau se guide uniquement par la vue, il faut que le ciel soit assez pur, surtout au déclin du soleil, pour que les pigeons de la presse de Paris puissent trouver leur chemin. La saison difficile va commencer, car les jours deviennent de plus en plus courts et nos petits courriers politiques ont à percer ces brumes qui vont singulièrement en s'épaississant.

« Quant aux pigeons de nuit, ils sont encore à inventer. C'est à peine si, par un beau clair de lune, quelques lauréats des grands concours, partant à faible distance, pourraient gagner leur colombier. »

***

L'extrême droite compte toujours sur une prochaine restauration.

Ce ne serait que partie remise, à entendre les légitimistes purs : un d'eux, qui a de l'esprit en deux langues, disait hier : « Le maréchal n'est pas prorogé, il est *pro rege*, » à la place du roi.

Ce jeu de mots, qu'il ait ou non beaucoup de sel, traduit assez exactement la vraie pensée de l'extrême droite.

***

A la séance de samedi, *on* a fait circuler sur les bancs de la Chambre ce quatrain postiche de Lamartine :

Ainsi toujours poussés vers de nouveaux visages,
Dans la blague éternelle emportés sans retour,
Ne pourrons-nous jamais sans tous ces bavardages,
Travailler un seul jour !

Que le *on* se nomme, s'il a du cœur !

***

On a parlé d'une altercation assez vive qui aurait eu lieu mercredi, dans les couloirs de la Chambre, entre MM. Tirard, député de la gauche, et M. Laurier, qui, pour le moment, appartient à la réunion du centre droit.

Quelqu'un disait à ce propos :

— Ce Laurier est incroyable, il ne peut pas comprendre qu'un autre professe les opinions qu'il avait hier.

***

Voici la saison des concerts de famille, autrement dit des séances de piano forcé.

Hier soir un de nos amis subissait un effroyable morceau à quatre mains. Les deux exécutants s'escrimaient avec fureur. On n'eût pas entendu partir une mitrailleuse. Tout le monde était rayonnant, seul, notre ami restait rêveur.

— Qu'avez-vous donc à être si triste ? lui demanda quelqu'un.

— Je pense aux voisins.

CHRONIQUE

On parle du prochain départ de M. Ducros pour Versailles.

Ce voyage serait nécessité par les modifications apportées dans la politique intérieure.

Nous avons publié dernièrement un arrêté préfectoral réorganisant le service du mont-de-piété de Lyon.

Deux membres de l'ancien conseil d'administration seuls étaient conservés : MM. Bouvet et Plasson.

Nous croyons savoir que M. Bouvet, qui n'avait pas été consulté, refuse cette nomination, et que M. le préfet va pourvoir au remplacement de M. Bouvet.

Un général anglais, sir John Cafield, est en ce moment de passage dans notre ville.

Il est descendu au Grand-Hôtel.

MM. les trésoriers généraux viennent d'être informés officiellement, par le directeur du maniement général des fonds, qu'ils étaient autorisés dès maintenant à employer dans leurs payements les monnaies divisionnaires et les pièces de 5 francs en or et en argent.

L'emploi des pièces de 10 fr. et au-dessus continue à être interdit.

Samedi, à l'audience de la première chambre du tribunal, M. Maurin-Bié, récemment nommé juge de paix du canton de Saint-Genis-Laval, a prêté serment.

M. Bié a pendant longtemps exercé les fonctions d'avoué près la cour de Lyon ; il laisse au palais de nombreux amis, dont il avait su mériter l'estime et les sympathies.

La Banque de France fait publier l'avis suivant :

« La fabrication par la Banque de France des billets de petites coupures a nécessité de la part de cet établissement la création d'un certain nombre d'emplois exclusivement réservés à des femmes, et de nombreuses nominations en ont été la conséquence.

« Aujourd'hui, les cadres sont remplis, et loin de songer à leur extension, il y a tout lieu de prévoir leur réduction successive ; néanmoins il ne se passe pas de jour sans que le gouverneur de la Banque reçoive de nombreuses demandes de nomination auxquelles il lui serait désormais impossible de donner satisfaction.

« Le public est donc prévenu que toute demande de cette nature qui serait adressée dorénavant au gouverneur resterait forcément sans réponse. »

Le *Journal de Genève* annonce, avec une douleur qui sera ressentie par tous les amis des sciences, la mort d'un illustre Genevois, M. le professeur Auguste de la Rive, qui était propriétaire en Bresse.

Il y a quelques semaines, il se rendait dans le midi de la France pour y passer l'hiver, sous un climat plus doux, lorsqu'il fut frappé, dans le wagon qui le conduisait à Marseille, d'une attaque des plus graves. Il put cependant être transporté à Marseille où sa famille, appelée en toute hâte, s'empressa de le rejoindre ; mais les soins dévoués qui lui furent prodigués ne purent prolonger que de quelques semaines une existence si utile et si précieuse.

C'est jeudi, à 2 heures après midi, que Genève a perdu l'un de ses plus illustres citoyens. Il était âgé de 72 ans.

Son rôle scientifique est connu de tous. On sait qu'il contribua plus que tout autre, avec les Faraday et les Davy, au développement de cette science nouvelle dont les applications sont inséparables de la civilisation du XIX siècle et qu'on nomme l'électricité.

Ce que l'on sait moins, c'est l'admirable désintéressement de cet inventeur qui n'a jamais songé à tirer parti de sa science dans un but personnel et qui laissait généreusement à tous venants le soin d'exploiter, à leur profit, les conséquences industrielles de ses découvertes.

Nous ne pouvons énumérer ici toutes les découvertes auxquelles l'illustre physicien attaché son nom et qui lui ont valu la plus haute dignité à laquelle un homme de science puisse prétendre, celle d'être choisi par nos Académie des sciences pour un de ses huit associés étrangers. Tout le monde connaît son *Traité d'électricité* théorique et appliqué, ouvrage considérable en 3 volumes in-8° et qui est *promptement* devenu classique.

Rappelons encore le célèbre mémoire publié en 1840 et dans lequel il résolvait théoriquement et pratiquement le problème de la dorure au galvanisme. Le prix de 3,000 fr. qui lui fut décerné à cette occasion par l'Académie des sciences fut remis à la Société des Arts de Genève, et consacré à la fondation d'un prix quinquennal destiné à récompenser les progrès industriels réalisés dans ce canton.

Comme F.-J. Pictet qui, bien que plus jeune que lui, l'a précédé dans la tombe, de la Rive laissera à la génération qui le suit un exemple assez rare dans notre époque et honoré entre tous, celui d'un homme qui n'avait pas s'abandonner au courant d'une vie facile et qui, néanmoins, a choisi une vie de travail. En cela, du reste, il ne faisait que suivre la tradition nationale, car si cette petite ville de Genève, resserrée entre d'étroits remparts, a tenu tant de place dans le monde de l'intelligence, c'est à cette éducation laborieuse et virile qu'elle le doit. L'avenir *sera-t-il fidèle au* passé ? C'est à la jeunesse qui grandit aujourd'hui de nous l'apprendre. Elle a eu sous les yeux de nobles modèles : ils lui enseignent comment il faut s'y prendre pour être utile à ses semblables et pour faire honneur à son pays, dit le *Journal de Genève*.

Nous enregistrons avec plaisir le succès qui vient d'obtenir au conservatoire de Paris le conservatoire de Lyon.

Sur 147 élèves qui se sont présentés à la classe supérieure de piano, dix ont été admis, sur lesquels deux appartiennent au conservatoire de Lyon, et sont entrés à la classe de Herz et de Delaborde.

Société très-choisie, mais peu nombreuse hier, au premier concert d'Aimé Gros.

La messe solennelle de Saint-Nizier a naturellement fait tort à la matinée populaire, la charité devant avoir le pas sur le plaisir.

Beaucoup de succès néanmoins pour le pianiste Tissot.

Ce jeune artiste a magistralement enlevé les *Clochettes* de Paganini, arrangées pour piano par Liszt.

Très-froid, très-maître de lui, il arrive souvent à d'excellents effets.

Nous lui reprocherons pourtant quelques défaillances, ou plutôt quelques imperfections dans le *Concerto* de Mendelssohn, et surtout dans le *Galop* de Liszt, qui demande à être plus vivement enlevé et surtout sans ralentis.

L'orchestre va bien, sous l'habile direction d'Aimé Gros, qui est décidément un maître.

Dimanche prochain, White, le célèbre violoniste.

La moitié des places sont déjà retenues.

***

Nous avons parlé de la messe de Saint-Nizier.

Une affluence énorme s'était rendue à cette fête de bienfaisance.

Le résultat financier est très-beau, le serait-il.

La quête, faite par des dames patronesses les plus distinguées de notre ville, a produit 1,200 fr.

Avec la recette, c'est 3,000 fr. environ que recevront les pauvres.

Hier, pendant le 2e acte de la *Dame blanche* un monsieur inconnu est tombé frappé d'une attaque d'apoplexie.

Transporté à l'Hôtel-Dieu, il n'a pas encore repris connaissance.

On ignore toujours le nom et l'adresse de ce malheureux.

Samedi dernier, un bateau chargé de pommes de terre a été entraîné par la violence du vent contre le bateau à laver du sieur Duris.

Le danger était très grand, et les deux bateaux menaçaient de couler à fond, quand l'orage, s'étant apaisé un peu, permit aux mariniers d'atterrir, et de décharger les marchandises contenues dans le bateau.

On en a été quitte pour la peur.

Hier, arrestation du nommé Giri, âgé de [illegible] ans, garçon de café, rue Jean-de-Tournes, [illegible] pour vol de 100 francs au préjudice de son patron.

Le même jour, trois gardiens de la paix ont arrêté, à huit heures du soir, le nommé Didier, porteur d'une lame de plomb du poids de [illegible]

six kilogrammes, dont il n'a pu indiquer la provenance.

Plusieurs individus sont venus à son secours et ont tenté de le délivrer.

Ils ont menacé les gardiens de la paix de les jeter dans le Rhône ; heureusement ces derniers, sans se laisser intimider, ont mis le revolver au poing et ont menacé de faire feu sur le premier qui s'avancerait.

Il est inutile d'ajouter que les agresseurs ont pris le parti d'effectuer une prudente retraite.

Ceci est arrivé rue de l'Epée, l'une des rues les plus mal famées de la Guillotière.

Tout le monde connaît cette forme d'ornements d'oreilles imités des boutons à manchettes, forme due au désir toujours louable de faire du neuf, plus qu'à l'art heureux de bien faire (opinion personnelle au rédacteur). Les journaux de médecine parlent d'une jeune dame qui portait des boutons de ce genre en diamant, et dont les boutons se sont si profondément incarnés, qu'il a fallu recourir au chirurgien pour les enlever.

Que les femmes apprennent, par cet exemple, où peut les conduire l'amour de la parure, et qu'elles en reviennent à la simplicité primitive, à l'ancienne forme charmante des pendants d'oreilles.

Voici les pronostics du temps pour le mois de décembre, relevés par M. Nick, de Périgueux.

Mêmes conditions astronomiques à peu près qu'en novembre. Mêmes résultats pour le mois de décembre sur la France et les pays limitrophes.

Temps mixte assez agité, plus souvent couvert, brumeux, humide, tempéré, que sec et froid. Quelques éclaircies, avec gelées intermittentes moyennes, principalement du 6 au 19 Crues d'eau. Gros temps sur mer.

Telle sera la physionomie du mois de décembre et celle de l'hiver en général.

On écrit de Lunel au *Messager du Midi*:

« Des faits regrettables se sont passés ici dans la soirée de dimanche.

« Le cercle légitimiste avait, à l'occasion de la prorogation des pouvoirs du président de la République, arboré le drapeau tricolore et placé quelques lanternes vénitiennes sur le balcon, ainsi qu'un transparent portant ces mots :

« Vive le maréchal de Mac-Mahon ! Honneur à la France !!! »

« Cette manifestation n'a pas été du goût de quelques personnes qui y ont répondu par des huées et ont lancé des fusées et des pétards dans le salon du cercle.

« L'autorité locale n'a pris aucune mesure pour assurer le maintien de l'ordre qui menaçait d'être singulièrement troublé. Une information judiciaire est ouverte.

« On nous assure, ajoute le *Messager du Midi*, qu'à la suite des faits regrettables qui se sont passés à Lunel dans la soirée de dimanche dernier, le premier adjoint au maire de cette ville vient d'être suspendu de ses fonctions. »

Mme CHRÉTIEN, de la Faculté de médecine de Paris, traite avec succès les maladies des femmes et la *stérilité*. Analyse les urines.

Consultations tous les jours, de midi à 4 heures, rue Bourbon, 9, au 1er, à Lyon.

DÉCÈS

Les amis et connaissances de la famille FALCOUZ et SAUVADE qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Madame veuve

Antoinette SAUVADE, née **POUTRAIN**

sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à vouloir bien assister à ses funérailles qui auront lieu mardi, 2 décembre à 4 heures précises.

Le convoi partira du domicile de la défunte, maison des Dames Sainte-Marthe, montée des Chazeaux, 3, pour se rendre à l'église Saint-Jean, et de là à la gare de Montbrison.

Les amis et connaissances des familles OGIER et ESCOFFIER qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur

François OGIER

garde-mines, président de la 176e société des machinistes et constructeurs d'appareils à vapeur du Rhône

sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à vouloir bien assister à ses funérailles qui auront lieu le mercredi 3 décembre à 3 heures du soir.

Le convoi partira du domicile du défunt, place Perrache, 15, pour se rendre à l'église de Sainte-Croix, et, de là, au cimetière de Loyasse.

SOIES ET SOIERIES.

REVUE DE LA SEMAINE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE.

Les espérances que la fabrique fondait sur la solution de la crise politique ne se sont pas complétement réalisées. Notre place a vu cette semaine un certain nombre d'acheteurs, mais le chiffre des ventes s'est réduit en définitive à fort peu de chose; les prix offerts restaient très-au-dessous des exigences fondées de la fabrique. L'heure de la reprise n'est pas encore venue. Le mois de décembre est toujours un mois difficile, un mois d'inventaires, de gros paiements, ce n'est pas un mois d'affaires, et, malgré une détente de la situation financière, les circonstances ne sont pas tellement favorables que l'on puisse espérer une exception pour cette année.

L'Angleterre reste notre meilleur acheteur.

Les demandes de Paris indiquent un petit réveil ; mais elles n'apportent qu'un contingent insuffisant. Celles de l'Amérique sont toujours très-limitées, et ainsi que nous le disions dans notre précédente revue, il en sera sans doute ainsi jusqu'au mois de février prochain. La crise qui sévit au-delà de l'Atlantique est toutefois entrée dans une période d'apaisement très-marquée. La position des banques s'est améliorée, et peu à peu la confiance revient. Les *jobbers* et les maisons de détail sont peu chargés en étoffes ; les relevés des importations de soieries à New-York pendant les six derniers mois témoignent en effet d'une diminution importante.

Ainsi, pendant le premier trimestre de l'année, les importations s'étaient élevées à 11 millions trente-deux mille deux cent soixante-cinq dollars, moyenne mensuelle : 3,677,422 dollars. Pendant le second et le troisième trimestres, elles n'ont pas dépassé 11,730,000 dollars, moyenne mensuelle : 1,450,000 dollars, et elles ont été de 1,540,979 dollars pendant le mois d'octobre.

La décroissance des envois de soieries d'Europe en Amérique est, comme on le voit, antérieure à l'explosion de la crise. Voici d'ailleurs un tableau qui fait ressortir la diminution des importations des soieries en Amérique. Ces chiffres s'appliquent aux dix premiers mois de l'année :

1868	19,318,497 dollars.
1869	22,500,814 »
1870	24,448,348 »
1871	32,903,012 »
1872	32,714,417 »
1873	24,311,797 »

Le marché de la matière première est assez ferme, mais il reste sans entrain. La fabrique est peu approvisionnée et cependant elle n'achète pas. Le moulinage est mieux disposé ; il a décidément adopté les soies asiatiques : sur 600 balles de gréges passées cette semaine à la Condition, 450 appartiennent à la Chine ou au Japon. Les provenances de l'extrême Orient tendent à reprendre dans la consommation européenne le rôle que leur mauvaise qualité leur avait fait perdre.

Le marché de Milan en subit les conséquences. Il se plaint depuis longtemps d'une mévente qui pèse lourdement sur les prix. Les demandes de l'étranger sont presque nulles, et c'est le moulinage qui alimente surtout le marché. Les articles les plus favorisés sont les déchets et les bourres de soies qui ont donné lieu à de nombreuses affaires à des prix très fermes.

Les frisons premier ordre se sont payés jusqu'à 14 fr. 60, et les cocons doubles de belle qualité jusqu'à 6 fr. 60.

Voici quelques cours des principaux articles :

Frisons classiques, 1re qualité, 14 à 14.75 ;
Frisons classiques, 2e qualité, 13 à 14 ;
Frisons classiques, 3e qualité, 11 à 13 ;
Cocons percés, jaunes, 1re qualité, 13 à 14 ;
Cocons percés, verts, 1re qualité, 12 à 12.75 ;
Fantaisie, pure royale, 1re qualité, 24 à 26 ;
Fantaisie, pure royale, 2e qualité, 22 à 24 ;
Cocons bassinés, 1re qualité, 3 à 3.50 ;
Cocons doubles, 1re qualité, 6.25 à 6.50 ;
Cocons doubles, 2e qualité, 5.75 à 6.25 ;
Bourre de soie de Chine, 1re qualité, 15 à 15.50 ;
Bourre de soie d'Italie, 13 à 13.75.

Le change sur France est à 115 et 115 1/2.

A Turin, la situation n'est pas meilleure, et les prix ont beaucoup de peine à se maintenir.

Les dernières nouvelles du Japon annoncent une exportation probable de 1,200,000 cartons seulement. Il se confirme que le gouvernement s'est immiscé cette année, dans le commerce des graines par plusieurs mesures.

Il a par exemple limité le nombre des cartons destinés à l'exportation en forçant les indigènes à garder 30 pour cent des semences qu'ils avaient confectionnées en vue de l'exportation et qui atteignaient 1,500,000 à 1,600,000 cartons. De plus, les représentants européens ayant demandé que les cartons annuels et bivoltins portassent chacun une marque différente qui les fît distinguer, le gouvernement japonais en aurait profité immédiatement pour imposer aux éducateurs indigènes des restrictions qui tournent à notre détriment. Il se serait réservé le monopole des cartons marqués dont il élève le prix de 0 d. 30 sans compter le droit de 0 d. 10 perçu à l'arrivée sur le marché de Yokohama.

Enfin on se rappelle que le défaut d'éclosion de beaucoup de cartons l'année dernière a été, en grande partie, attribuée à une fécondation insuffisante. Les Japonais poussés à produire un grand nombre de cartons et manquant de locaux assez vastes avaient pris le parti d'abréger les heures de la fécondation. En outre pressés d'arriver les premiers sur les marchés de Yokohama pour obtenir de meilleurs prix, ils emballaient en hâte et sans soins ces semences insuffisamment sèches qui se trouvaient soumises pendant le voyage à une fermentation des plus préjudiciables.

Le commerce européen a représenté au gouvernement japonais les conséquences regrettables de cette précipitation. Cette année, c'est l'excès contraire dont on a à se plaindre. Les arrivages trop tardifs des cartons sur le marché de Yokohama ont déterminé entre les acheteurs étrangers pressés de repartir pour l'Europe une concurrence qui a considérablement surélevé les prix. Les cartons de *Buschu* ont atteint jusqu'à 4 dollars.

Toutes les réclamations des Etats européens, en ce qui concerne la production et le commerce des graines, se sont ainsi retournées contre leurs propres intérêts, et ces résultats portent un enseignement dont nous devrons nous rappeler, c'est l'inutilité et les dangers de toute ingérence d'un gouvernement, quel qu'il soit, dans toutes les questions commerciales. Le mieux est toujours de laisser agir l'initiative et l'intérêt privés.

DÉPÊCHES D'HIER

SOIR. — 3 HEURES.

Londres, 1er décembre.

Le premier navire américain trémontain, venant de New-York, est arrivé à Cardiff, amenant 87 passagers et l'équipage.

Le paquebot la *Ville du Havre* a coulé, le 23 novembre, dans une collision avec le bateau anglais *Lockarn*. 226 personnes ont péri.

Le *Post* publie une dépêche de Berlin, en date du 30 novembre, disant que le duel décidé pendant la guerre entre le général Manteuffel et le général Grœben a eu lieu.

Le général Grœben a été grièvement blessé à l'estomac.

Un affront fait par le général Manteuffel au général Grœben a été la cause du duel.

Marseille, 1er décembre.

Le *Donnaï* est arrivé à 7 heures du matin avec les malles de l'Indo-Chine.

Nouvelles du Matin

PARIS

Correspondance particulière du *Journal de Lyon*.)

1er décembre.

La commission des trente est en train de devenir légendaire avant même qu'elle soit née : ce scrutin, qui se recommence indéfiniment sans jamais aboutir, est en effet un signe frappant de la division des partis dans cette Assemblée ; non-seulement les élus du 8 février ne peuvent pas s'entendre pour choisir un gouvernement, mais ils ne savent même pas s'accorder pour désigner une commission.

On m'assure que cette situation préoccupe beaucoup le gouvernement, qui se trouve placé par sa composition en dehors de l'extrême droite et du centre gauche, et qui est, par conséquent, menacé pour l'avenir de la même majorité dérisoire que la commission elle-même ; on ajoute que M. de Broglie se serait ému d'un pareil symptôme, au point de pressentir le centre gauche sur un remaniement ministériel au profit de ce groupe.

Quoi qu'il en soit, l'Assemblée vote toujours, et cette fois avec la garantie de l'appel nominal. M. Dahirel a vu là, outre le moyen d'en finir, un procédé pour distinguer les députés qui admettent le pouvoir constituant de l'Assemblée et ceux qui ne l'admettent pas. Il est vrai que cette pierre de touche manque de solidité, car si M. Gambetta, M. Louis Blanc et quelques autres membres de l'extrême gauche ont refusé de voter, d'autres tout aussi radicaux ont jugé non moins républicain et beaucoup plus sûr de prendre part au scrutin. Nommer des commissaires, ce n'est pas d'ailleurs s'engager à voter et même à discuter leur projet, puisqu'on peut leur demander de n'en pas faire ou plutôt d'écarter les propositions de M. Dufaure.

L'opération du vote par appel nominal étant fort longue (à 3 h. 1/4 on n'en était qu'à la lettre M), il est possible que la séance se passe sans que l'interpellation sur l'état de siége soit discutée. On pensait que le gouvernement profiterait de l'occasion pour exposer sa politique intérieure.

La réponse se serait résumée en ceci : Nous n'entendons pas maintenir l'état de siége, mais, avant d'y renoncer, nous voulons pouvoir nous appuyer sur une loi municipale qui rétablisse l'influence, la prédominance du pouvoir central et sur une loi de la presse qui enlève au jury la connaissance des délits de cet ordre. On avait parlé, il est vrai, du dépôt immédiat de cette dernière loi ; mais il paraît maintenant certain que le gouvernement, suffisamment armé par l'état de siége, attendra tranquillement le vote d'une législation définitive.

Le procès Bazaine marche plus vite qu'on ne croyait ; les témoignages seront terminés aujourd'hui, y compris l'interrogatoire final de l'accusé. Demain le conseil prendra une journée de repos, pendant laquelle le général Pourcet mettra la dernière main à son réquisitoire. Mercredi et jeudi, le réquisitoire sera prononcé ou lu. La plaidoirie de Me Lachaud durera probablement aussi deux jours, soit vendredi et samedi. Samedi soir, le conseil entrera dans la chambre des délibérations et le verdict sera rendu dans la nuit ; en sorte que dimanche matin au plus tard, toute la France connaîtra le sort du commandant en chef de l'armée du Rhin.

Ce qui vous prouvera que le procès ne peut guère aller plus loin, c'est que le duc d'Aumale, qui fait évidemment du zèle, a annoncé, paraît-il, aux officiers attachés à sa personne, qu'ils devaient se tenir prêts à partir dimanche soir pour Besançon.

La date prochaine de la conclusion de ces longs débats rend oiseuse toute conjecture sur la décision du conseil ; je vous avais dit au début que, d'après les opinions connues des juges, le maréchal serait acquitté à la minorité de faveur, ce qui signifie 4 voix pour la condamnation et 3 pour l'acquittement ; mais les dépositions ont pu modifier en quelques points le sentiment des généraux qui siégent à Trianon.

Ce qu'on admet généralement, c'est que l'acquittement pur et simple, même à la minorité de faveur, est devenu très-peu vraisemblable, et qu'au contraire la destitution tout au moins est certaine. Le réquisitoire et la plaidoirie ne peuvent pas modifier sensiblement ces prévisions : tout le monde est fixé aujourd'hui et Me Lachaud s'en rend si bien compte qu'il abandonnera, dit-on, le côté purement militaire de l'accusation pour développer le côté politique.

L'affaire des généraux députés est toujours sur le tapis : la démission du général Ducrot ne semble pas devoir être le point de départ d'une série de démissions analogues. Les militaires qui siégent à Versailles ne sont pas le moins du monde disposés à sacrifier leurs mandats dans une nouvelle nuit du 4 août, et j'ai le regret de vous dire que ni la droite, ni la gauche, ni le gouvernement ne les y pousse. La droite, qui a plus de voix militaires que la gauche, veut les garder ; la gauche n'est pas fâchée d'avoir une représentation de l'armée dans son sein et elle ne veut pas diminuer le champ des candidatures républicaines dans les élections partielles ; quant au gouvernement, il craint que les démissions de généraux, amenant nécessairement des convocations d'électeurs, ne grossissent encore les rangs de la gauche.

Oui, je sais de bonne source, que plusieurs généraux ou amiraux sont allés consulter le maréchal de Mac-Mahon lui-même sur ce qu'ils devaient faire après la démission du général Ducrot ; le maréchal leur a répondu qu'il fallait qu'ils restent dans l'Assemblée. Je n'ai pas besoin d'ajouter que ces messieurs ne se le sont pas fait dire deux fois : on ne pose en effet de pareilles questions que lorsqu'on prévoit une réponse favorable ; c'est comme les gens qui interrogent un tiers pour savoir s'ils doivent demander raison d'une insulte : il est évident qu'ils n'ont pas la moindre envie de se battre.

On avait assez peu parlé jusqu'ici des élections du 14 décembre : c'est que les compétitions, quoique nombreuses, n'ont pas été très-vives. Les comités de département ont arrêté les candidats de droite et de gauche avec la plus louable promptitude, et les candidats évincés n'ont pas protesté, au contraire. A Versailles, on pouvait garder quelques doutes par suite de l'attitude ferme et loyale de M. Calmon : vous savez, en effet, qu'il avait été un moment question du mandat impératif.

Il est vrai que c'était par erreur. Hier, tout s'est arrangé, et M. Calmon a été déclaré, après des explications, le candidat des républicains de Seine-et-Oise. M. Albert Joly a jugé opportun de présenter cette candidature comme un pis-aller ; mais cette note étrange s'est perdue dans les témoignages d'universelle sympathie qui ont été donnés à M. Calmon, et l'ancien collaborateur de M. Thiers sera nommé avec et par son programme, non par celui de M. Joly.

M.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Versailles, 1er décembre.

D'après le *Français*, le gouvernement n'a pas encore arrêté de résolution au sujet du projet de loi sur la presse.

—

Les membres du centre droit se sont réunis aujourd'hui à une heure ; mais comme les députés présents n'étaient pas en nombre, aucune délibération n'a été prise.

—

La commission des services administratifs a entendu aujourd'hui le rapport de M. Arago sur le ministère des affaires étrangères. Une décision ne sera prise qu'après l'audition du ministre.

—

La commission de l'instruction primaire vient de se réunir pour statuer sur la mise à l'ordre du jour de son contre-projet. Cette mise à l'ordre du jour est aujourd'hui réclamée par M. Ernoul, rapporteur ; elle avait été retardée par l'entrée de celui-ci au ministère de la justice.

—

La commission des théâtres s'est réunie hier dans l'après-midi au ministère de l'instruction publique pour traiter la question de l'Opéra.

Parmi les membres présents, nous citerons MM. Charles Blanc, Alexandre Dumas, Lambert de Sainte-Croix.

—

L'*Electeur du Finistère* annonce que M. Tissier vient de se désister de sa candidature aux prochaines élections, ainsi que l'avaient déjà fait MM. de Kératry, de Gasté, Le Roy de Kéraniou. M. Swiney, choisi par le comité électoral républicain du Finistère, reste donc le seul candidat de cette nuance.

SOUS-COMMISSION DU BUDGET

Discussion des impôts nouveaux.

M. Léon Say propose divers impôts pour équilibrer le budget sans créer pour une somme considérable d'impôts nouveaux.

Le premier moyen serait, tout en remboursant les 200 millions à la Banque, de lui faire payer les 33 millions d'indemnités aux chemins de fer. Ce serait un emprunt, mais on ne demanderait rien au public.

Un deuxième moyen serait de ne rembourser que 150 millions en créant pour les 50 millions restant des bons à échéance. Il faudrait ainsi sept ans au lieu de cinq pour amortir les 1,200 millions encore dus.

M. Chesnelong insiste pour qu'on amortisse et qu'on crée les impôts.

M. Keller est opposé à ces impôts qui augmentent le prix de la vie, il ne faut pas créer des impôts uniquement pour amortir.

M. Benoist d'Azy rend compte des travaux de la sous-commission. Elle est d'avis d'ajourner la solution pour l'impôt sur les effets de commerce.

Elle double le 1/2 décime sur les sels selon l'avis du conseil d'Etat.

Elle rejette l'impôt sur les sels qui servent à reproduire la soude, la taxe de réexpédition.

Elle adopte les autres impôts proposés par le ministre.

Propose un impôt sur les savons pour compenser celui sur les sels de soude.

Tous les impôts adoptés donnent 111 millions.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du lundi 1er décembre

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET

A 2 heures 1/4 M. le président monte au fauteuil ; les représentants commencent à affluer dans la salle des délibérations. Les tribunes publiques et réservées sont pleines. On s'attend aux interpellations sur l'état de siége, quoiquelles puissent bien être reculées à un autre jour, devant les deux scrutins : 1° avec appel nominal pour la nomination des cinq derniers membres de la commission sur les lois constitutionnelles ; 2° pour la nomination d'un secrétaire de l'Assemblée, en remplacement de M. A. Desjardins, nommé sous-secrétaire d'Etat à l'instruction publique.

La séance est ouverte à 2 h. 25.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. Keller, retenu dans la sous-commission de la marine marchande, prie l'Assemblée de l'excuser, par l'organe de M. le président, et charge en même temps M. le président de déposer pour lui son bulletin dans l'urne. (Exclamations à gauche.)

M. de Castellane dépose un projet de loi spécial.

M. Gaslonde dépose un autre projet de loi tendant à modifier la loi organique sur le conseil d'Etat (Mouvement.)

M. Dahirel. — Nous sommes aujourd'hui, au commencement de la séance, un peu plus nombreux que d'habitude. Cependant je persiste à demander l'appel nominal comme je l'ai fait samedi. Il s'agit de savoir si nous sommes tous disposés à reconnaître la qualité de constituante à cette Assemblée. (Mouvement prolongé.)

Après quelques moments, M. le président consulte l'Assemblée qui décide, à une très-grande majorité, que l'appel nominal aura lieu à la tribune.

M. le président. — Il s'agit de savoir si la conséquence de l'appel nominal sera de constater à la fois les noms des votants et ceux des absents au *Journal officiel*.

Voix nombreuses. — Oui, oui ! c'est le règlement.

M. le président. — Le *Journal officiel* constatera les noms des absents et des votants. Maintenant je crois qu'il doit y avoir nouveau tirage au sort des scrutateurs pour le scrutin relatif au secrétaire de l'Assemblée. (Oui, oui !)

Nous commencerons par le scrutin avec appel nominal, pour la nomination des cinq derniers membres de la commission des lois constitutionnelles. Aussitôt que le scrutin sera fermé, on procédera au scrutin pour la nomination du secrétaire de l'Assemblée et quand ce scrutin sera fermé lui-même, on apportera le résultat du premier scrutin ; puis l'on procèdera au dépouillement du deuxième scrutin. On perdra ainsi moins de temps. (Très-bien.)

Il est fait ainsi ; on tire au sort de nouveaux scrutateurs.

Puis il est procédé au scrutin par appel nominal sur le premier scrutin relatif à la commission des lois constitutionnelles. Il est trois heures moins un quart.

Les députés, chacun à l'appel de leur nom prononcé par M. Voisin, l'un des secrétaires de l'Assemblée, défilent et votent à la tribune en déposant leur bulletin dans une urne et une boule de contrôle dans une autre.

Les deux autres secrétaires de l'Assemblée, MM. Grivart et Cazenove de Pradines succèdent à M. Voisin pour l'appel des noms des représentants devant voter à la tribune.

A quatre heures moins un quart, l'appel nominal est terminé. Il est procédé immédiatement au réappel des noms des députés qui n'ont pas répondu au premier appel. Un nombre considérable de représentants gardent le silence. Au réappel de son nom, M. Challemel-Lacour dit de sa place : « Je m'abstiens ! »

La double opération de l'appel nominal et du réappel avec vote à la tribune est achevé à quatre heures cinq minutes, et le scrutin est déclaré fermé par M. le président.

Les urnes sont vidées, et il est procédé dans une salle voisine au dépouillement du scrutin qui vient d'avoir lieu.

L'ordre du jour amène le scrutin pour la nomination d'un secrétaire de l'Assemblée nationale, en remplacement de M. Albert Desjardins, démissionnaire. Ce scrutin est ouvert à 4 h. 1/4, mais sans appel nominal.

A cinq heures moins un quart, un mouvement prolongé se remarque dans l'Assemblée. Un grand nombre de représentants sont agités ; quelques-uns à droite paraissent chagrins ; d'autres à gauche, à l'extrême gauche surtout, montrent une certaine hilarité.

Le bruit court que le scrutin pour l'appel nominal n'aurait pas donné de résultat ; aucun représentant n'aurait obtenu la majorité absolue pour être aujourd'hui proclamé membre de la commission des lois constitutionnelles.

Le scrutin (avec appel nominal) pour la nomination des derniers membres de la commission chargée d'examiner les lois constitutionnelles donne le résultat suivant :

Nombre de votants	640
Bulletins blancs	4
Suffrages exprimés	636
Majorité absolue,	319

Ont obtenu : MM. Lucien Brun, 322 voix ; vicomte d'Haussonville et Laurier, 318 ; Jules Grévy, 310 ; de La Rochette, 308 ; Bérenger, 298 ; Bethmont, 294 ; de La Bassetière, 292, de Rémusat, 277 ; Casimir Périer 273.

M. Lucien Brun a seul obtenu la majorité absolue. Mais, ajoute M. le président, il y a eu 4 bulletins de plus que de boules. Mais il y a eu des bulletins blancs. Ce qu'il y aurait de plus exact, ce serait d'opérer le retranchement des 4 bulletins en trop et de diminuer en conséquence la majorité absolue.

M. Dahirel. — Je demande que les membres du bureau vérifient le pointage et se rappellent, si cela est possible, quel membre aurait oublié de recevoir une boule. L'émargement peut servir à cette vérification. (Mouvements divers.)

M le président. — On ne peut procéder ici comme pour un bureau électoral. Il y a appel nominal, et par cela même le pointage est moins stricte peut-être. Il faut compter le nombre des boules. Ce nombre règle le vote. Il y a eu 640 bulletins ; 4 bulletins blancs retranchés, reste 636. Maintenant faut-il retrancher encore les 4 bulletins en plus ?

M. Vallon. — Il faut retrancher, en effet, de 636 quatre bulletins encore ; restent 632, dont la majorité absolue est de 617.

(*Voir la fin aux dépêches.*)

DERNIÈRES DÉPÊCHES

MATIN. — 7 HEURES.

Paris, 1er décembre, 7 h. 45, soir.

FIN DE L'ASSEMBLÉE

Le scrutin par appel nominal pour la nomination de la commission constitutionnelle est terminé. M. Lucien Brun seul est nommé.

Demain continuation du scrutin et nomination dans les bureaux de la commission de la loi municipale.

Le scrutin pour l'élection d'un secrétaire de l'Assemblée n'a pas donné de résultat. La majorité absolue était de 294 voix ; M. de Ségur en a obtenu 284, M. Duchâtel, 268, M. Besson, 24. Le scrutin reprendra demain.

Paris, 1er décembre, 8 h. 45, soir.

Bourse ferme ; liquidation assez faible.

Le conseil des ministres a décidé dans la matinée qu'on appellerait, conformément à la loi, la deuxième partie du contingent, dont le ministre de la guerre avait demandé l'ajournement faute de fonds inscrits au budget.

A la suite d'une délibération tenue aujourd'hui par la commission des théâtres, il est probable que le gouvernement proposera demain d'accorder 350 à 380 mille francs pour aider les artistes à faire des représentations.

Paris, 2 décembre, 5 h. 15 m.

Malgré le retard, la gauche persiste à maintenir son interpellation sur l'état de siége.

Le conseil de l'amirauté a résolu d'ajourner la nomination aux deux postes d'amiraux qui sont vacants.

Boulevard : Emprunt, 93.62 fin décembre.

Londres, 1er décembre.

La *Ville-du-Havre* faisait le service entre le Havre et New-York. Tout alla bien jusqu'au 22. C'est ce jour-là, à deux heures du matin, qu'eut lieu la collision.

Trois bateaux du *Locharp* firent tout leur possible pour sauver les passagers et l'équipage du steamer qui sombra douze minutes après la collision. 87 personnes ont été sauvées y compris le capitaine, 52 hommes de l'équipage et 10 dames. 225 personnes ont péri.

Le même jour, les naufragés ont été recueillis à bord du *Tremountan*, qui les a débarqués ce matin à Cardiff.

Berlin, 1er décembre.

Le Reichstag est dissous. De nouvelles élections auront lieu le 10 janvier.

Saint-Nazaire, 1er décembre.

Le *Washington* arrive de Colon, de Savanilla, de La Guayra, de Port-de-France, avec les dépêches, 55 passagers et 8,761 colis.

DEPECHES PARTICULIERES

DU JOURNAL DE LYON

Versailles, 1er décembre, 3 h. 30 soir.

Le conseil des ministres a décidé l'appel de la deuxième partie du contingent en exécution de la loi militaire.

Le ministre de la guerre sera entendu demain à une heure par la commission du budget pour les crédits nécessaires, évalués à quinze ou seize millions.

M. Benoist-d'Azy a été nommé rapporteur de la sous-commission des nouveaux impôts.

BOURSE DE PARIS

DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

DU 1er DÉCEMBRE

AU COMPTANT	COURS DE CLOTURE D'HIER	COURS DE CLOTURE D'AUJOUR.	HAUSSE	BAISSE
3 0/0....	58 80 ./.	59 10 ./.	. 30 ./.	. . . .
4 1/2 0/0.	84 . . ./.	83 80 /	. 60 ./.	. . . ./.
5 0/0 (anc.)	93 05 ./.	93 05 ./.	. 25 ./.	. . . ./.
5 0/0 (nouv)	93 15 ./.	93 30 ./.	. 40 ./.	. . . ./.

TERME

(DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE)

Paris, le 1er Décembre 1873.

PRÉC. CLOTURE	VALEURS	PREMIER COURS	DERNIER COURS
58 75	3 0/0 Français.....	59 20	59 35
93 17	5 0/0 Emprunt (1872).	93 75	93 65
93 ..	5 0/0 Libéré (1871)...	93 50	93 50
62 ..	5 0/0 Italien.....	61 95	61 65
4360 ..	Banque de France....	4370 ..	4400 ..
1062 ..	Foncier estampillé ...	1070 ..	1082 ..
358 ..	Crédit Mobilier.....	360 ..	357 ..
... ..	Crédit Lyonnais.....	657 ..	656 ..
542 ..	Société Générale.....	538 ..	540 ..
372 ..	Mobilier Espagnol....	... ..	.. ..
831 ..	Orléans.....	825 ..	827 ..
1032 ..	Nord.....	1035 .	1040 ..
887 ..	Paris à Lyon et Médit	887 ..	... ..
745 ..	Autrichiens.....	750 ..	751 ..
380 ..	Lombards.....	385 ..	393 ..
412 ..	Suez.....	418 ..	417 ..
392 ..	Délégations.....	397 ..	400 ..
93 3/8	Consolidés à Londres.	92 5/16	... ..

BONS DU TRÉSOR { 3 mois à 5 mois. 4 1/2 0/0 ; 6 mois à 11 mois 5 0/0 ; A un an..... 5 1/2 0/0

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS

AGENCE DE LYON

Capital et Réserve : Cent Millions

COMPTES DE DÉPOTS

remboursables à vue

L'Agence alloue actuellement

4 p. 0/0

aux Comptes de dépôts remboursables à vue. 2152

Adieu, 1873!

Adieu, 1873 ! Les feuilles tombent et les Almanachs s'abattent sur nous en phalanges multicolores ; l'automne se fait vieux et songe déjà à céder sa place à l'hiver ; 1874 s'approche... Adieu, 1873 !...

Parmi ces brochures qui, chaque année, éclosent de nouveau à cette époque, devançant ainsi le cours regulier des temps, nous devons citer les Almanachs pour 1874 publiés par la **Librairie FRANKLIN**, dirigée par M. Henry BELLAIRE, 71, rue des Saints-Pères.

Tout d'abord vient le charmant *Almanach des jeunes mères et des nourrices*, auquel le directeur du *Journal des jeunes mères* a apporté tous ses soins. Cet excellent petit volume est signé des drs AUBERT, BILLIOUD, BROCHARD, DIDAY, FONTERET, RODET, etc., et illustré de nombreux et gracieux dessins. N'oublions pas de dire qu'il a été honoré d'une médaille d'or de la Société nationale d'encouragement au bien, et que la presse médicale a été unanime à lui rendre hommage.

Vient ensuite l'*Almanach pour tous*, qui fit tant parler de lui l'année dernière ; puis l'*Almanach de la paix*, et l'excellent *Almanach Franklin*, ou *vade-mecum du bon citoyen* ; enfin l'*Almanach véridique, patriotique et anecdotique des campagnes*, ces trois derniers avec le tableau des foires.

Il y en a, on le voit, pour tous les goûts. Mais tout cela est bon, honnête et intéressant. On n'y trouve que des conseils pratiques et utiles, on y apprend la pluie et le beau temps, et on en retire de solides enseignements.

BULLETIN AGRICOLE ET COMMERCIAL

SITUATION GÉNÉRALE.

Afin de détruire les nombreux limaçons qui mangent les jeunes plantes et les céréales, les cultivateurs soigneux jettent en ce moment dans leurs champs des pelletées de poussière de chaux.

Pour arrêter la végétation des blés qui est vraiment par trop luxuriante dans certaines communes, un peu de froid serait nécessaire.

Nous sommes toujours sous l'influence du grand courant équatorial, ce qui nous promet encore plus de pluie que de froid.

Pendant la froidure il se fait sous terre une végétation qui donne de la consistance aux racines capillaires, consistance indispensable à la montée de la tige et à la formation vigoureuse de l'épi et du beau grain de blé.

MARCHÉ AUX GRAINS ET AUX FARINES DE LA PLACE DE LA MAIRIE A LA GUILLOTIÈRE ET AU LOUVRE, A LYON

Marché mieux approvisionné que la semaine dernière. Le prix des blés est fermement tenu. Les orges et les seigles sont recherchés et en hausse, ce qui rend les affaires difficiles. Chacun s'inquiète de la stagnation des affaires.

Farines premières. — Sont tenues avec assez de fermeté par les vendeurs qui élèvent même le prix sur les qualités de choix, persuadés à l'avance que les affaires vont reprendre un courant normal.

Les acheteurs de la première heure se sont refroidis, vers la fin de la journée de part et d'autre, et ont demandé des concessions. Le prix moyen a été de 64 à 65 fr. les 125 kilos, au commerce.

Farines rondes ou de seconde qualité. — Affaires peu animées. Les cours bien tenus, les demandes arrivent plus suivies.

La meunerie, aujourd'hui, détenteur d'un stock assez important, maintient ses prix avec une fermeté inébranlable, ce qui fait que la boulangerie, avant de se lancer, n'achète qu'au jour le jour et pour ses besoins les plus pressants ; on paye de 59 à 60 fr. les 125 kilos, au commerce.

Blés. — La situation du commerce des grains paraît s'améliorer depuis quelques jours, surtout pour les qualités diverses.

Les vendeurs sont plus nombreux ; malgré cela, il a fallu pour acheter, que la meunerie payât 0.05 de plus pour toutes les qualités.

Les affaires ont été relativement assez actives, les minotiers ayant besoin de blé, les détenteurs en ont profité pour élever leurs prétentions. On payait de 36 fr. 75 à 37 fr. les 100 kilos, au commerce.

Seigle. — Les offres sont plus rares et les cours accusent une grande fermeté sur ce grain. Les prix oscillent entre 25 fr. 75 et 26 fr. les 100 kilos.

Orge. — Toujours demandées, les cours sont, pour celles de mouture, de 22 fr. à 22 fr. 25 ; de brasserie, 26 fr. les 100 kilos

Avoine. — Ont une demande régulière, de 20 75 à 21 fr. les 100 kilos.

Sarrazin. — La vente est peu animée, à 20 fr. les 100 kilos.

Maïs. — Les prix varient peu et sont vendus 20 fr. les 100 kilos.

Issues ou gros son. — Le mouvement de hausse que nous constations il y a quelques jours ne s'est pas continué et les prix sont revenus de 12. fr. 50 à 13 fr. les 100 kilos.

COURS DES VINS SUR LA PLACE DE LYON

(Situation du commerce.)

Le commerce des vins n'a pas un courant d'affaires bien suivi, mais la reprise des transactions signalée dans notre précédent bulletin se continue et nous pouvons le dire, commercialement parlant, la demande s'accentue et se multiplie à peu près dans tous les vignobles de notre région; nos correspondants nous signalent des achats assez importants. Cependant les petits vins ordinaires ont définitivement subi une petite baisse de 3 à 4 fr. par pièce depuis quelques jours, en raison des nécessités d'argent qui ont forcé quelques vignerons à vendre pour payer leurs échéances de fin d'année.

Mais en fait de vins vieux au cellier des propriétaires, ceux-ci sont extrêmement tenus la dragée haute, toujours à des prix fabuleusement élevés.

Serin. — Entrepot.

Vins du Beaujolais 1871, et leurs similaires, se sont vendus de 120 à 130 fr. la pièce ; 1872, de 100 à 115 fr. la pièce.

Vins des environs de Villefranche 1872, et leurs similaires, de 100 à 110 fr. la pièce ; 1873, de 90 à 100 fr. la pièce.

Vins des environs de Mâcon 1872, et leurs similaires, de 100 à 110 fr. la pièce; 1873, de 100 à 105 fr. la pièce.

Vins de Roussillon (Isère), et leurs similaires, 1873, de 105 à 110 fr. la pièce ; 2e qualité, 100 fr. la pièce.

Vins de côtes du Rhône, et leurs similaires, de 100 à 110 fr. la pièce.

Vins du Bugey 1872, ordinaires, de 90 à 95 fr. la pièce.

Vins d'Auvergne 1873, de 90 à 95 fr. la pièce.

Le tout non logé, droit d'octroi et camionnage à la charge de l'acheteur.

Vins fins étrangers.

Vin de Chypre, 1er choix, de 150 à 160 fr. l'hectolitre logé.

Vin de Malaga, 1er choix, de 145 à 155 fr. l'hectolitre.

Vin de Madère, 1er choix, de 170 à 180 fr. l'hectolitre

Vin de Marsala, 1er choix, de 170 à 180 fr. l'hectolitre.

Vin de Porto, 1er choix, de 170 à 185 fr. l'hectolitre.

Vin muscat d'Espagne, 1er choix, de 155 à 165 francs l'hectolitre.

Vin de Xérès, 1er choix, de 155 à 170 fr. l'hectolitre.

Vins fins de Bordeaux (rouge).

Vin de Château-Margaux, de Château-Laffite, 1869, 1er choix, extra, de 1,600 à 1,800 fr. la pièce de 225 litres.

1870, 1er choix, extra, de 1,800 à 2,000 fr. la pièce.

Vin de Graves, Château-Haut-Brion, Larose, Léoville, 1869, 1er choix, de 1,000 à 1,200 fr. la pièce.

1870, 1,500 à 1,600 fr.

1871, de 500 à 600 fr.

Vin de Saint-Emilion, 1869, 1er choix, de 500 à 600 fr. la pièce,

1870, de 600 à 700 fr.

1872, de 250 à 300 fr.

Vins blancs fins de Bordeaux.

Vins du château Yquem, 1871, 1er choix extra, de 800 à 900 fr. la pièce de 225 litres.

Vins de Sauternes, Preignac et Barsac, 1869, 1er choix extra, de 900 à 1,000 fr. la pièce. — 1870, de 700 à 800 fr. — 1871, de 500 à 600 fr. — 1872, de 250 à 325 fr.

Vins de Fargues, Toulenne, 1869, 1er choix, de 400 à 500 fr. la pièce — 1870, de 500 à 609 fr. — 1871, de 250 à 300 fr.

Vins de Langon, Saint-Pey et Pujols, 1869, 1er choix, de 460 à 600 fr. la pièce. — 1870, de 300 à 400 fr. — 1871, de 200 à 250 fr.

Le tout logé, droits d'octroi et frais de transport à la charge de l'acheteur.

Les autres cours demeurent sans changements à notre bulletin de la semaine dernière.

Th. DENIS.
Membre de la sociétés des Agriculteurs de France.

REVUE FINANCIÈRE

Lyon, le 29 novembre 1873.

Le mouvement de hausse, commencé la semaine dernière, s'est accentué assez vivement, mais a été suivi pendant les dernières bourses de fortes réalisations. L'avance acquise a été néanmoins conservée, sauf sur un petit nombre de valeurs.

La formation du nouveau ministère n'a eu lieu qu'après de nombreux tiraillements; d'autre part, la nomination des membres de la commission des lois constitutionnelles a demandé plusieurs séances. Ces deux faits ont quelque peu contribué à la lourdeur de la cote.

Mais si la situation politique a paru moins satisfaisante, la situation financière est réellement devenue bonne, nous n'osons pas dire excellente.

Les rentrées de la semaine ont permis à la Banque d'Angleterre d'abaisser d'un coup le taux de son escompte de 8 à 6 0/0. On attend encore un million sterling d'Australie et d'Egypte, dans les premiers jours de décembre, ce qui permettra peut-être jeudi une nouvelle réduction à 5 0/0.

Les reports de fin de mois se sont traités à Londres de 9 à 10 0/0, tandis que ceux de quinzaine s'étaient tenus de 15 à 20 0/0. Enfin l'influence des nouvelles d'Amérique est devenue meilleure sur le marché anglais, grâce à la tenue ferme du change sur Londres à New-York.

La Banque de France a suivi l'exemple donné par celle d'Angleterre et ramené son escompte de 6 à 5 0/0, taux pratiqué avant la crise.

Le bilan pour la semaine qui vient de s'écouler est excellent de tous points. La circulation, en diminution de 59 millions, ne s'élève plus qu'à 2,925 millions laissant une marge de 275 millions sur le maximum légal : on espère que ceci permettra à la Banque de se montrer moins restrictive envers le papier de crédit.

Le portefeuille est aussi en diminution de 41 millions, ce qui indique le retour à une époque normale ; ce chapitre est encore de 1,150 millions.

On ne croit pas la position de place trop chargée vu les réalisations importantes que la hausse a amenées.

Le report sur l'emprunt est plutôt demandé à Paris, de 49 à 51 centimes ; à notre Bourse, les conditions sont moins faciles et le report est demandé de 57 à 60 centimes.

Le mouvement rétrograde du Londres s'est accéléré à la suite de la nouvelle réduction de l'escompte ; toutefois, cette devise reste plutôt ferme de 25.36 à 25.37.

Les transactions sur l'or sont toujours aussi nulles.

(Circulaire du Crédit lyonnais.)

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Lyon, 1er décembre.

NOMBRE	SORTES	FRANCE	ESPAGNE	PIÉMONT	ITALIE	BROUSSE	SYRIE	Grèce vole Salonique	BENGALE	CHINE	CANTON	JAPON	POIDS
49	Org..	22	»	4	11	»	»	»	8	»	»	1	4266
22	Tram.	7	»	1	6	»	»	»	»	3	»	5	1431
32	Grég.	8	»	»	9	1	2	»	»	7	2	3	2330
13	Div..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
6	Bob..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	Lain.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
122		37	»	5	29	1	2	»	8	10	2	9	8027
	BALLOTS PESÉS												
»	Org..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
4	Tram.	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	1	288
31	Grég.	»	»	»	»	»	»	»	»	24	»	7	1488
1	Div..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
36		»	»	»	»	»	»	»	»	27	»	8	2293

Ballots conditionnés dep. le 1er du mois. 122 nos
Ballots pesés depuis le 1er du mois. .... 36 »

AUBENAS, mois de novembre.

125 Organsins	11439	»
20 Trames	1654	»
172 Grèges	13081	»
41 Ballots pesés	2542	»
348 Total	28716	»
Opérations de décreusage	112	»
Dernier numéro placé	»	»
Total du 1 au 29	»	»

SPECTACLES DU 2 DÉCEMBRE

GRAND-THÉATRE

LE NAUFRAGE DE LA MÉDUSE, drame.
MISS MULTON, comédie en 3 actes.
On commencera à 7 heures »/».

THÉATRE DU GYMNASE

LA FILLE DE MADAME ANGOT, opérette-bouffe en 3 act.
L'OMBRELLE, comédie en 1 acte.
On commencera à 7 heures 3/4.

THÉATRE DES VARIÉTÉS

LE FILS DE GIBOYER, comédie en 5 actes d'E. Augier.
On commencera à 7 heures 1/2.

OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES

du 1er Décembre.

PAR J.-E. FASSE, DE LA MAISON GAIFFE ET DARLOT, *Opticiens, 12, rue de l'Hôtel-de-Ville.*

THERMOMÈTRE			BAROMÈTRE		
à 9 h. d. m.	minima.	maxima.	à 9 h. d. m.	minima.	maxima.
+ 6,3	+ 4,8	+ 11,5	761,0	752,2	761,1

Humidité 78 %. Vent... N moyen.
Pluie ...... p. Ciel couvert.

Maisons Recommandées

Chapellerie
RIVIER sœurs, rue Centrale, 48, et rue de l'Hôtel-de-Ville, 86.

Chaussures
Maison SIMIAN, *aux Médailles*, rue de l'Hôtel-de-Ville, 74.

Machines à Coudre
BLACHE et Ce, place de Lyon, 44, angle de la rue Childebert. Leçons données par Mmes J.-P. Mollière et Blache.

HUITRES

à 1 fr. 25 la douzaine
Arrivage tous les jours.
Maison DUCLOS (ancienne maison Biard)
AUX ESCARGOTS DE BOURGOGNE
39, rue Grenette, 39, Lyon.
Salle à manger et Salons au premier. 1796

CAFÉ RESTAURANT
JEAN MADERN
19, rue de Lyon, 19
Entrée du Restaurant
Place de la Bourse, 2.
Grands Salons pour noces et dîners de corps.
Service au dehors pour dîners et soirées. 1966

CONFECTIONS
pour Dames
ET COSTUMES COMPLETS
Nouveaux modèles de Paris pour la saison d'hiver.
BLANCHET, rue de l'Hôtel-de-Ville, 1. 1810

MACHINES A COUDRE

La meilleure couseuse du monde est la nouvelle machine

L'UNIVERSELLE AMÉRICAINE

propriété exclusive de la maison BLACHE et Cie. — Pour 25 francs on devient propriétaire de cette machine INCOMPARABLE, ou d'une machine Elias Howe, Hurtu, Singer, Berthier, Peugeot, Wheeler et Wilson, Silencieuse, etc.

N'achetez pas de machine à coudre sans visiter les magasins BLACHE et Cie, ancienne maison A. B. Howe, 44, *place de Lyon*, rue *Childebert* (ancienne place Impériale), Lyon.

N. B. — Leçons données à domicile par Mmes J.-P. Mollière et Blache. 979

DOCTEUR MOURGUE
dentiste
15, rue de Lyon, 15

IMP. H. STORCK, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, 78.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

A VENDRE

à des conditions avantageuses, UNE

MAISON

AVEC TERRASSE
ET PETIT JARDIN
située montée du Chemin-Neuf.

Pour les renseignements, s'adresser à Me Dogueyt, notaire à Lyon, rue du Plat, n. 5. 2150

DÉPURATIF DU SANG

Le sirop concentré de **Salsepareille QUET** guérit toutes les **Maladies contagieuses**, Dartres, Syphilis, Ulcères, Gonorrhées, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Douleurs, Goutte, Rhumatismes, toutes les âcretés des humeurs, Vices du sang, etc. Ce médicament agit en toute saison et dispense des tisanes.

A Lyon, à la pharmacie **Quet**, rue de la Préfecture, 5. 111

GRAND ET PETIT APPARTEMENTS A LOUER meublés ou non meublés.

MAISON DE CAMPAGNE A VENDRE. — Prix : 9,000 francs.

Pour renseignements, s'adresser rue Sala, 3, au 1er au-dessus de l'entresol.

Procès Bazaine

La librairie Garnier frères, 6, rue des Saints-Pères, met en vente par livraisons et par séries de quatre à cinq livraisons, un compte-rendu du *procès Bazaine*, augmenté de notes explicatives. Le soin apporté à cette publication que dirige M. Amédée LE FAURE, le choix des gravures, du papier, des caractères, assurent une place spéciale à ce travail qui renferme les portraits des principaux témoins et des cartes dressées tout exprès et permettant de suivre toutes les opérations militaires.

Prix de la livraison :	pour Paris	0.10
—	pour la province	0.15
Prix de la série :	pour Paris	0.50
—	pour la province	0.65

10 séries sont actuellement en vente.

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
boulevard Saint-Germain, 79, Paris

Le **Dictionnaire de la Langue française**, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié *en livraisons à 1 fr.*

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il parait un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 42e fascicule, FLÈ à FOR, est en vente.

EAU TONIQUE

— ANTIPELLICULAIRE —

DICQUEMARE aîné, chimiste, **ROUEN**
Active la pousse des cheveux.
Empêche leur décoloration.
Détruit les pellicules.
PRIX DU FLACON : 3 FR.

Se trouve à Lyon : chez Kock, parfumeur, rue de Lyon. — Briand, coiffeur, rue de l'Hôtel-de-Ville. — Berle, coiffeur, rue de Lyon. — Berthier, coiffeur place des Terreaux. — Garcin, coiffeur, rue Centrale. — Ve Tirel, rue de Lyon. — Vente en gros, Briau, rue Bât-d'Argent, 3, et chez tous les principaux coiffeurs et parfumeurs.

LA NEW-YORK

Cie AMÉRICAINE D'ASSURANCES SUR LA VIE
Fondée en 1845
Fonds de garantie : 108 millions réalisés.
Recettes de l'année 1872 : 37 millions et demi

AGENCE LYONNAISE : RUE DE LYON, 3

La compagnie fonctionne sous la surveillance officielle de l'Etat de New-York.

Ses conditions sont plus favorables que celles des compagnies françaises, en raison du taux plus élevé de ses placements en Amérique.

RENTES VIAGÈRES

PAYABLES A LYON, PARIS, LONDRES, OU NEW-YORK

RENTES VIAGÈRES POUR 100 FR.		ASSURANCES SUR LA VIE ENTIÈRE POUR 1,000 FR.	
AGE	RENTE ANNUELLE	AGE	PRIME ANNUELLE
65 ans	Fr. 12 89	25 ans	Fr. 16 44
70 »	» 15 68	35 »	» 22 27
75 »	» 18 93	45 »	» 30 72
80 »	» 22 51	55 »	» 48 60

Assurances sur la vie comme placement.

Parmi les formes d'assurances spéciales à cette compagnie, celle des *polices d'accumulation des bénéfices* représente à la fois une assurance, un placement et une rente viagère différée pouvant être obtenus simplement par le paiement de la prime ordinaire.

Exemple : Il a été estimé qu'une personne âgée de 40 ans, par le paiement annuel d'une prime de 3,130 fr. aura assuré pendant une durée de 15 ans un capital de 100,000 fr. payable de suite en cas de décès et pourra, à la fin de ces 15 ans, recevoir : argent comptant, 72,410 fr., ou une rente viagère annuelle de 6,995 fr., ou une police entièrement libérée de 150,000 fr.

Prospectus explicatifs à l'agence lyonnaise, 3, rue de Lyon. 1905

PATE CODÉINE-TOLU DU Dr Zed
Bronchites, Grippes, Toux sèches, Catarrhes, Rhumes.
1,25
Dans les Pharmacies.
22 r. Drouot PARIS
2118

UN ANCIEN FABRICANT de soie cherche la représentation de solides fabriques de soie pour la place de *Vienne* (Autriche). Offres sous W. 7382 à l'agence de publicité de *Rudolf Mosse, à Vienne.* 2123

Névralgies et Migraines

PILULES ET LOTIONS
ANTI-NÉVRALGIQUES
De BARNOUD, pharmacien
3, rue de Lyon, 3
LYON

Spécialement recommandées dans les *névralgies*, les *migraines* et les *douleurs nerveuses*, même les plus anciennes et les plus violentes.

A LA MÊME PHARMACIE
Dépôt des spécialités françaises et étrangères. 92

AGENCE DES MESSAGERIES MARITIMES

ET DES MESSAGERIES NATIONALES

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

DEPARTS *du Lundi 1er Décembre au Lundi 8 Décembre* 1873

Jeudi 4 déc. midi.	Pour Alexandrie (Bombay), Port-Saïd et la Syrie	ÉRIDAN, c. de Tournière, l.d.v.
Samedi 6 » 5 h. s.	Pour Alger (et Oran par chemin de fer).	MŒRIS, c. Reynier.
Samedi 6 » 5 h. s.	Danube et la mer Noire	TAGE, c. Pointel, l. d. v.
Dimanche 7 déc. 9 h. m.	Pour Volo, Salonique, Rodosto et Constantinople	SIMOIS, c. Petot.
Samedi 13 » 8 h. m.	Pour Londres	EUPHRATE, capitaine Ricoux.
Dimanche 7 » 10 h. m	Indes, Cochinchine, Chine et Japon	AVA, cap. Fleuriais, l. de v.
Dimanche 21 » 10 h. m.	Indes, Cochinchine, Chine, Japon, La Réunion et Maurice	IRAOUADDY, c. Bourdon, l.d.v.

DÉPART DE BORDEAUX

Vendredi 5 décembre	Portugal, Sénégal, Brésil et la Plata	GIRONDE, cap. Giost, l. d. v.
Samedi 20 décembre	Portugal, Sénégal, Brésil et la Plata	MENDOZA, cap. Benigni.

SERVICES COMBINÉS AVEC LA COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

Mercredi 3 déc. 5 h. s.	Pour Oran directement, et par transbordement pour Nemours, Gibraltar et Tanger	ORAN, cap. Blondeau.
Jeudi 4 » 5 h. s.	Pour Alger, Bougie et Djidgelli	ALGER, cap. Pécoul.
Vendredi 5 » 5 h. s.	Pour Philippeville et Bône	MITIDJA, capitaine Heurst.
Samedi 6 » 5 h. s.	Pour Mostaganem, Arzew et Oran	KABYLE, cap. Roustan.

Les Messageries Nationales acceptent, en outre, les marchandises pour Messine, Catane, Tunis, Dellys, Bougie, Djidgelly et pour toute destination quelconque desservie via Marseille par vapeur ou par voilier.

Pour passage et renseignements, s'adresser aux bureaux de l'Agence, place des Terreaux, 7.

JOURNAL DE LYON On reçoit les ANNONCES et les ABONNEMENTS, rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

PARFUMERIE ANGLAISES **FORMULES du Dr SMITHSON.** — Eau d'Opponax, Eau de toilette, Eaux diverses : Verveine, Lavande, de Cologne et Eau de foin. — Prix, 1 fr. — 15, rue Gasparin, Lyon, Parfumerie L. HERVÉ, et chez tous les Marchands de Parfumerie.

PHOTOGRAPHIE 2, rue des Archers, A. BERNOUD angle de la rue St-Dominique. Diplôme de MÉRITE à l'EXPOSITION UNIVERSELLE DE VIENNE.

BOURSE DE PARIS — Lundi 1er Décembre (de midi à 3 h. 1/2)

RENTES ET ACTIONS AU COMPTANT ET A TERME		Précéd. clôture	Dernier cours
3 0/0	cpt	58 80	59 10
3 jouissance janvier	31	58 75	59 05
5 0/0 Empr. j. août	cpt	93 05	93 07
5 jouiss. nov.	31	93 ..	93 30
5 0/0 Empr. 1872, 14 f. 50 p.	cpt	93 15	93 42
5 Jouiss. 16 août	31	93 17	93 12
4/12 0/0 j. 22 sept.	cpt	84 ..	83 80
Banque de France	cpt	4370 ..	4410 ..
Comptoir d'escompte	cpt	550	.. ..
500 f. j. février	31	562 50	.. ..
Crédit agricole	cpt	460 ..	460 ..
Crédit foncier	cpt	.. ..	830 ..
500 fr. — 250 fr. p.	31	831 25	835 ..
Société générale alg.	cpt	450 ..	470 .
Créd. indust. 500 fr. — 125 fr.	31	642 50	642 50
Crédit mobilier	cpt	365 .	369 .
500 fr. j.	31	358 75	357 50
Société de Dépôts. J. nov.	cpt	515 .	.. .
Société générale	cpt	542 50	547 50
500 fr. — 250 fr. p.	31	542 50	.. ..
Crédit lyonnais	cpt	.. ..	.. ..
500 f. — 250 f. p. J. janv.	31	657 50	656 25
Est	cpt	490 .	493 75
500 fr. j. nov.	31	492 50	493 75
Paris-Lyon-Méditerran	cpt	885 .	890
500 fr. j. novembre	31	887 50	887 50
Midi	cpt	615 ..	615 ..
500 fr. j. juillet	31	615 .	615 .
Nord	cpt	1035 .	1035 .
400 fr. j. juillet	31	1032 50	1040 .
Orléans	cpt	827 50	826 25
500 fr. j. octobre	31	831 25	827 50
Ouest	cpt	520 ..	520 ..
500 fr. j. octobre	31	.. .	.. .
Gaz	cpt	741 25	715 .
250 fr. j. octobre	31	710	710 .
Ce transatlantique	cpt	282 50	260 ..
500 fr. j. juillet	31	282 50	265 ..
Canal de Suez	cpt	417 50	418 75
500 fr. j. janvier	31	412 50	417 50
Suez. — Délégations	cpt	395 ..	398 75
Espagne 3 0/0 extérieur	cpt	18 ./	19 ./
Jouissance juillet	31	.. ./.	.. ./.
Etats-Unis 5 0/0	cpt	104 1 2	104 1 2
Jouissance novembre	31	.. ./	.. ./.
Italien 5 0/0	cpt	62 05	61 85
Jouissance janv.	31	62 ..	61 65
Dette turque 5 0/0	cpt	48 ..	47 50
Crédit foncier d'Autriche	cpt	548 75	550 .
500 fr. jouiss. janvier	31	547 50	548 75
Crédit mob. espagnol	cpt	380 .	372 50
500 fr. j. janvier	31	372 50	370 .
Autrichiens	cpt	745 ..	755 ..
500 fr. jouiss. janv.	31	745 ..	755 ..
Autrichiens nouveaux	31	.. ..	.. ..
500 f. 200 f. p. j. janvier.	cpt	.. ..	.. ..
Sud-Autrichien-Lombard	cpt	382 50	385 ..
500 fr. jouiss. nov.	31	380 ..	395 ..
Nord de l'Espagne	cpt	70 .	.. ..
500 fr. — J. janv. 1865	31	.. ..	.. ..
Romains. — J. oct. 1865	31	79 75	77 50

OBLIGATIONS	Précéd. clôture	Dernier cours
Trésor, r. 500 int. 20 fr. j. janvier.	440 ..	440 .
Seine, r. 225 fr. int. 9 fr. id.	215 ..	215 ..
Ville de Paris 1855-60 r. 500 j. sept.	415 ..	422 50
V. de Paris 1865 r. 500, 325 f. j. août.	447 50	448 75
V. de Paris 1869 r. 400 j. janv.	290 ..	290 ..
V. de Paris 1871 3 0/0 r. 400 j. janv.	254 ..	255 ..
Ville de Bordeaux, int. 3 fr nov.	81 ..	81 .
Ville de Lille 1860 — avril.	89 ..	89 ..
id. id. 1868 — janv.	.. ..	83 .
Ville de Roubaix	36 ..	36 .
V. de Bruxelles 1862, int. 3 f. mars	.. ..	.. ..
V. de Bruxelles 1868, id. janv	.. ..	.. .
Foncières 4 0/0 ...... j. novem.	447 50	445 ..
id. id. 10e ...... id.	87 50	88 50
id. id. 1863 ..... id.	429 50	429 75
id. 3 0/0 .... id.	428 75	428 75
id. 10e .... id.	84 75	84
Communales .... mai	345 ..	343 75
id. 5e .... id.	70 ..	69 ..
Algér. 6 0/0 r. à 150 f. j. août.	406 ..	.. ..
Id. 5 0/0 .... juin.	420 ..	420 ..
Foncier colonial 5 0/0 r. 500 fr..	.. ..	.. ..
— 6 0/0 r. 600 fr..	345 ..	350 ..
(625 f. R. à 1250 f.) Orléans 1843, 4 0/0. janvier.	.. ..	.. ..
Rouen 47-49, 5 0/0.. juin	.. ..	.. ..
Hâvre 1854, 5 0/0... septem	.. ..	.. ..
Lyon 1852-54, 5 0/0. octobre	1800 ..	1000 .
Ouest 1852-54, 5 0/0 janvier	.. ..	.. ..
Est 5 0/0, r. à 650 fr. ..... juin.	450 ..	440 ..
Bâle 5 0/0, g. p. l'Etat janv.	455 ..	455 ..
Médit. 5 0/0 g. p. l'Et. oct.	477 50	480 ..
(Remboursables à 500 fr. — Intérêts, 15 fr.) Bourbonnais ...... janvier	280 ..	283 ..
Médit. 1852-55, gar. id.	293 ..	293 ..
Nord .... id.	282 50	282 50
Orléans .... id.	279 75	279 75
Victor-Emman. gar. oct.	267 50	267 ..
Grand-Central ...... janvier.	285 ..	283 75
Genève 1855 ...... id.	272 ..	275 .
id. 1857 ...... id.	271 50	271 25
Lyon 3 0/0 .... oct.	280 ..	281 75
Lyon fusion .... janvier.	278 25	278 75
Lyon 1866 .... oct.	267 50	267 75
Ouest, g. p. l'Etat .. janvier.	275 ..	275 ..
Midi, g. p. l'Etat ... id.	277 ..	276 75
Est, g. p. l'Etat .... juin.	276 50	269 ..
Ardenn. g. p. l'Etat. janvier.	274 .	275 ..
Dauphiné, g. p. l'Etat id.	276 50	277 50
Charentes .... id.	253 ..	255 ..
Vendée .... id.	230 ..	232 50
Romains .... juillet.	171 ..	170 ..
Saragosse .... id.	201 ..	203 ..
Pampelune .... avril.	.. ..	.. ..
Nord de l'Espagne.. oct.	165 ..	164 50
— rev. var. oct. 71	.. ..	.. ..
Portugais .... janvier	220 ..	220 50
Eaux, int. 15 fr. r. à 500 fr.	257 50	261 25
Gaz parisien, int. 25 fr.	428 74	432 50
Transatlant., int. 25 fr. 500 f.	.. ..	400
Suez, int. 25 fr. r. à 500 fr.	446 25	452 50
Tabacs d'Italie, int. 27 fr 50	.. ..	.. ..
Foncier suisse 5 0/0	.. ..	.. ..

BOURSE DE LYON — Lundi 1er Décembre (de 11 heures à midi 1/2)

RENTES ET ACTIONS	Au comptant	A TERME Pr Cours	Plus haut	Plus bas	Dr cours
3 0/0	58 20	..	.. ..	.. .	.. ..
Coupures	58 40	d 10	. ..	d 50	.. .
Porteur	.. ..	d 5	.. .	d 1	.. ..
5 0/0 lib. 1871.	.. ..	.. .	.. .	.. .	.. .
Coupures	93 ..	d 25	..	d 50	
5 0/0 Emp. 1872	.. ..	93 15	93 20	93 05	93 05
Coupures	93 .	d 10	.. .	d 25	.. .
Libérées	..	d 50	.. .	d 50	.. .
4 1/2	.. ..	.. ..	.. .		
Ob. Trés. 6 0/0	512 .	.. .. d 5	.. .	.. .. d 10	.. ..
Italien	.. .	62 10	.. ..	..	61 85
Coup. 1090	..	d 10	.. .	d 50	.. .
— 100-50	62 05	d 25	.. .	d 1	.. ..
Ob. ville de Paris	253 ..	.. ..	.. .	.. ..	.. ..
— 250 f. p.	.. ..	d 5		d 10	.. ..
Crédit mobilier	.. ..	.. .. d 5	.. .	.. .. d 10	.. ..
— Lyonnais.	656 ..	655 .. d 5	.. .	.. . d 10	.. .
Banque de Paris	.. ..	.. ..	d 10	.. ..	.. .
Chem. fer Orléa.	.. ..	.. .. d 5		d 10	.. ..
Paris-Lyon-Mé.	885 ..	.. . d 5	.. .	.. .. d 10	.. ..
Société Autrich.	746 .	745 d 5	.. .	.. . d 10	746 .
— nouvelles	.. ..	.. .. d 5	.. .	d 10	.. ..
Lombards-Vénit	.. ..	385 . d 5	.. .	.. . d 10	385 .
Mobilier Espagn.	.. ..	.. .. d 5	.. .	.. . d 10	.. ..
Canal Suez	416 .	414 . d 5	.. .	.. . d 19	416 87
Délégations	395 62	.. .. d 5	.. .	.. . d 10	.

PRIMES POUR LA LIQUIDATION PROCHAINE					Reports.
3 0/0	d 10	d 25	d 50	d 1	
5 0/0	au 15	.. ..	93 90	.. ..	.. ..
— 1872 au 15	.. ..	.. ..	94 62	93 95	.. ..
Italien	d 5	d 10	d ..	.. ..	.. ..
Obl. Trésor	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Crédit Mobilier	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— Lyonnais.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Ch. fer Orléans.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Paris-Lyon-Méd	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Autrichien	757 ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Sud Lombard	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Mobilier espag.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Canal Suez	.. ..	425 ..	.. ..	.. ..	.. ..

ACTIONS	Dr Prix
Gaz	
Lyon	.. ..
Guillotière	.. ..
Trois villes du Midi	.. ..
Saint-Etienne	.. ..
Vérone	.. ..
Florence	.. ..
Dijon	.. ..
Bayonne	.. ..
Tarare	.. ..
Limoges	.. ..
Clermont	.. ..
Usines à Gaz réunies	.. ..
Du Puy	.. ..
Fonderies	
Fond. et Forg. de Terre-Noi. la Voulte et Bességes	462 50
De l'Horme	.. ..
De Pont-Evêque	.. ..
Du Creusot	.. ..
H. F., For. et Aciéries de la mar. et des ch. de fer. anc.	.. ..
Id. nouv.	.. ..
De Fourchambault	625 .
H. F. de Franche-Comté	.. ..
Forg. de C. et Commentry.	.. ..
Aciéries et F. de Firminy.	.. ..
H.-F. de Givors	.. ..
Aciéries de Saint-Etienne	.. ..
Mines	
De la Loire	337 50
De Montrambert	541 .
De Saint-Etienne	348
De Rive-de-Gier	152 50
Roche-la-M. et Firminy	.. ..
Banques	
De France	.. ..
Comptoir Lyonnais	.. ..
De Crédit Lyonnais	.. ..
Comptoir d'esc. Collet et Ce.	.. ..
Soc. Lyonnaise de dépôts et comptes courants, 125 fr. p.	.. ..
Crédit foncier Suisse	.. ..
Crédit foncier d'Autriche	.. ..
Bateaux	
Comp. générale de navigat.	.. ..
Comp. des Grappins	.. ..
Comp. de navigation mixte.	.. ..
Comp. de Bateaux-Omnib.	580 .
Diverses	
Omnium	.. ..
Rue de Lyon	497 50
Rue de la Bourse	.. ..
Comp. générale des Eaux	365 .
Omnibus de Lyon, 90 p.	.. ..
Dombes et Sud-Est, 250 p.	.. ..
Comp. des Abattoirs	.. ..
Verrerie de la Loire et du Rhône	.. ..
Croix-Rousse	.. ..
Ban-Lafaverge	.. ..

OBLIGATIONS	Dr Prix
Ville de Lyon 1854-56	.. ..
Ville de Lyon 1859	.. ..
Ville de Lyon 1865-67	448 75
Ville de Lyon 1870	.. ..
Ville de Lyon 1871	.. ..
Ville de Lyon 1872. n. lib.	.. ..
Ville de Lyon 1872. Lib.	425 ..
Département du Rhône	520 ..
Ville de Paris 1865	448 ..
Ville de Paris 1869	290 ..
Ville de Paris 1872. lib.	.. ..
De la Loire	.. ..
Rhône-et-Loire 4 0/0	.. ..
Rhône-et-Loire 3 0/0	292 50
Paris à Orléans 3 0/0	287 50
Paris-Lyon-Méd. j. janvier.	280
— — j. octobre.	268 ..
Paris-Lyon 5 0/0	.. ..
Méditerranée 3 0/0	.. ..
Midi	.. ..
Croix-Rousse	.. ..
Dombes, Sud-Est	.. ..
— Bons 160 p.	455 ..
— — lib.	.. ..
Victor-Emmanuel, 63	.. ..
Bons Lomb., r. 1873	.. ..
— — r. 1872-1874	.. ..
— — r. 1876-	.. ..
— — r. 1877 et 1878	.. ..
Lombards 3 0/0	250 ..
Id. nouv.	.. ..
Chemins de fer Romains	172
Saragosse	201 50
Nord de l'Esp. priorité	165 ..
— — revenu varia	.. ..
Portugaises	217 .
Rue de Lyon 1856	.. ..
Rue de Lyon 1862	.. ..
Terre-Noire 5 0/0	.. ..
Terre-Noire 6 0/0	.. ..
Firminy	.. ..
Fonderies de l'Horme 5 0/0	.. ..
Fonderies de l'Horme 3 0/0	.. ..
Commentry 3 0/0	.. ..
Fourchambault, 1e s.	.. ..
Fonderies du Creusot	.. ..
Aciéries de la Marine	.. ..
Herné-Bockum	.. ..
Comp. générale des Eaux	.. ..
Comp. gén. des Eaux 5 0/0	412 50
Gaz de Lyon 6 0/0	.. ..
Gaz de Lyon 5 0/0	.. ..
Domaniale (Autriche)	.. ..
Emprunt Ottoman 1865	.. ..
— — 1869. g. e.	296 ..
— Honduras	.. ..
Suez 5 0/0	455 ..
— Bs trentenaires	304
Autrichiennes anciennes	.. ..
— nouvelles	.. ..
C. F. Suisse	.. ..

BULLETIN FINANCIER

Lyon, 1er décembre.

La Bourse d'aujourd'hui présentait une physionomie assez animée, cependant les cours sur l'emprunt étaient relativement faibles, car la cote de Paris venait à 93.17, soit avec une hausse de 27 centimes et les cours nominaux de la petite bourse du boulevard indiquant 93.20 à 93.25. Nous ouvrions ici à 93 15 et après être monté à rapidement à 93.20, l'on redescend graduellement jusqu'à 93.07, et l'on cote 93.10 pour la réponse des primes, enfin en clôture 93.05. Cependant l'on ne prévoit aucune raison immédiate de baisse, la liquidation qui commence aujourd'hui parait devoir être facile, il y a tendance à abaissement dans le prix des reports; celui de l'emprunt n'était guère que de 55 à 60 centimes.

Nous le répétons, il y a peu d'affaires engagées pour décembre. Les renseignements financiers des diverses places étrangères sont toujours meilleurs, il y a donc plus de chances pour la hausse que pour la baisse.

L'Italien, qui décidément ne paraît pas avoir de marché établi ici, éprouve une secousse contraire à celle de samedi; l'on ne cote que deux cours 62.10 et 61.85, soit 25 centimes de baisse d'un coup; aucune prime au 15.

Le Crédit lyonnais, 655; les Autrichiens très fermes de 745 à 746; le Canal de Suez, 414 à 416, l'on attend le relevé de la décade et l'on suppose que la recette doit être au moins égale, sinon supérieure à la précédente.

Comme de coutume, au moment de la liquidation les affaires sur les valeurs locales sont moins importantes. L'on cote la Loire 338 et 337.50; Montrambert, 541, Saint-Etienne, 343 et Rive-de-Gier, 152 50.

Dans les fonderies deux valeurs seulement sont cotées, Terrenoire 460 et 462 50, Fourchambault 625; l'on détache un coupon de 25 fr. sur les aciéries Petin-Gaudet et un autre de 15 fr. sur les bons des Dombes qui sont cotés 580.

Les obligations de la fusion moins demandées que précédemment 280 et les nouvelles 268.

Or, sans marché.
Change :
Londres, 25.34 et 25.39.
Berlin, 370 à 370 3/4 et 4 0/0.
Vienne, 215 1/2 à 217 1/2 et 4 0/0.
Suisse, 1/4 à 3/8 perte.
Italie, 14 à 14 1/4 perte.

Vu par nous maire du deuxième arrondissement de Lyon, pour la légalisation de la signature ci-contre. *Lyon, le*